



DOCUMENT 4

RAPPORT D'ACTIVITE

SOCIÉTÉ CIVILE L'ARP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 25 JUIN 2015

L'objet de ce rapport est de vous faire part des activités de la société civile L'ARP en matière de gestion de droits, d'action culturelle et d'actions d'intérêt général depuis la dernière réunion de notre Assemblée Générale Ordinaire.

En effet, L'ARP n'est pas une société de perception et de répartition de droits comme les autres, cette activité première constitue, depuis la création de L'ARP, un socle permettant d'assurer d'autres actions.

L'activité de gestion de droits nous permet en effet de financer des actions culturelles et de développer au sein de l'ensemble de la filière cinématographique une représentation des auteurs-réalisateurs-producteurs conforme à l'intérêt général.

I. ACTIVITE DE GESTION DE DROITS

Au cours de l'exercice 2014, L'ARP devait répartir à ses membres au titre de leur activité de production :

- 393.244 € de rémunération pour la Copie Privée France et Etranger, dont 358.909€ restant à reverser ;
- 182.777 € de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble, dont 181.140€ restant à reverser.

Ces écarts s'expliquent en partie par l'envoi tardif de la Procirep et de l'Angoa des informations servant au traitement de la facturation, mais aussi, par le délai que prennent les membres à nous renvoyer leurs factures.

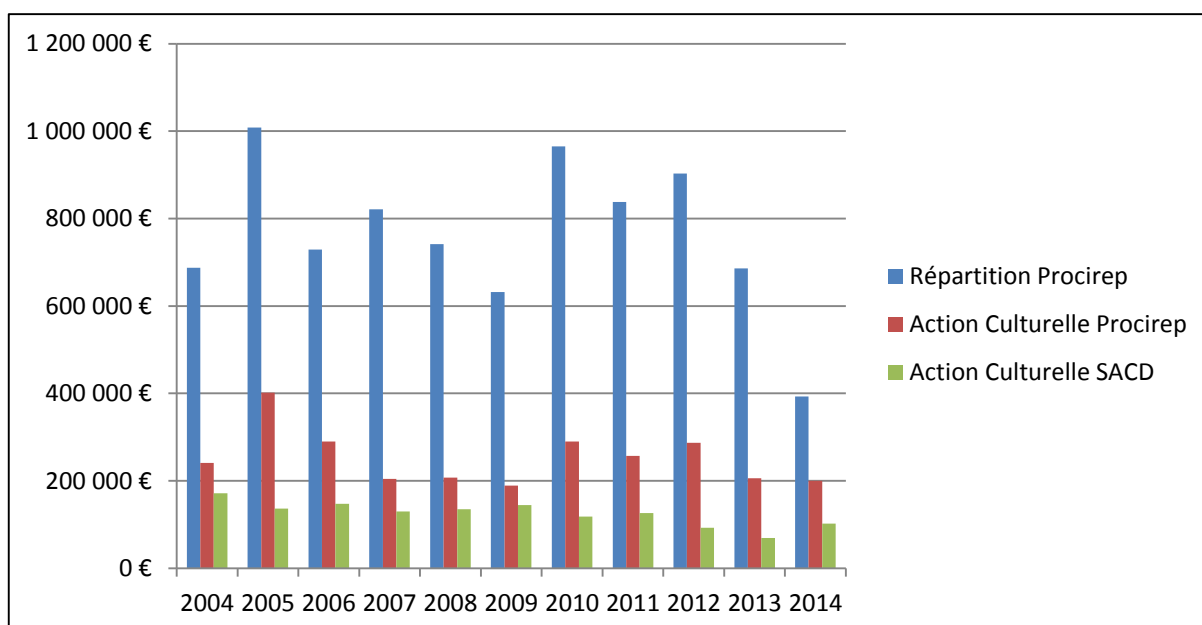
A. REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE FRANCE 2013 RÉPARTIE EN 2014

Pour rappel, dans le calcul de la répartition, seules les chaînes de télévision obtenant un taux d'audience supérieur à 1% du marché national, sont prises en compte. De ce fait, on retrouvera en 2013 les mêmes chaînes qu'en 2012, à savoir TF1, France2, France3, CANAL+...,

ainsi que quelques chaînes de la TNT. Aussi, compte tenu de la durée des droits voisins, **seules les œuvres de moins de 50 ans se voient rémunérées par la PROCIREP.**

Par rapport à 2013, les perceptions de 2014 ont énormément diminué pour la Copie Privée (de près de 300 000€), contrairement aux retransmissions câble qui elles, ont doublées. En revanche, la rémunération Copie Privée France, qui génère des appels de fonds, est restée stable, soit environ 200 000 €.

	REPARTITION (€)		ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD	
2003 (répartition en 2004)	687 748	241 123	172 016	
2004 (répartition en 2005)	1 007 974	401 940	136 264	
2005 (répartition en 2006)	729 094	290 145	147 727	
2006 (répartition en 2007)	821 009	204 615	130 090	
2007 (répartition en 2008)	741 713	207 735	135 162	
2008 (répartition en 2009)	631 941	188 915	144 679	
2009 (répartition en 2010)	965 329	290 005	118 207	
2010 (répartition en 2011)	837 844	257 520	126 044	
2011 (répartition en 2012)	903 046	286 926	92 489	
2012 (répartition en 2013)	685 786	206 273	69 060	
2013 (répartition en 2014)	393 244	200 007	102 206	



Bien que la collecte faite par Copie France ait beaucoup augmenté (+56% entre 2012 et 2013), le taux de copiage des œuvres audiovisuelles est resté sensiblement le même.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de copiage cinéma	32%	30%	25%	20%	17,3 %	16,7%	19,8 %	18,45 %	17,5%	16,4%	17,9%
Taux de copiage télévision	68%	70%	75%	80%	82,7 %	83,3%	80,2 %	81,55 %	82,5%	83,6%	82,1%

En ce qui concerne les ventes des supports numériques (DVD, disque dur, smartphones, tablettes tactiles, etc.), la tendance continue de se poursuivre aux dépens des supports analogiques (cassettes), qui sont amenés à disparaître. En effet, les recettes des ventes de smartphones, de tablettes tactiles multimédias, de disques durs ou encore de clés USB, représente toujours la quasi-totalité de l'assiette de la rémunération pour Copie Privée.

FRAIS DE GESTION

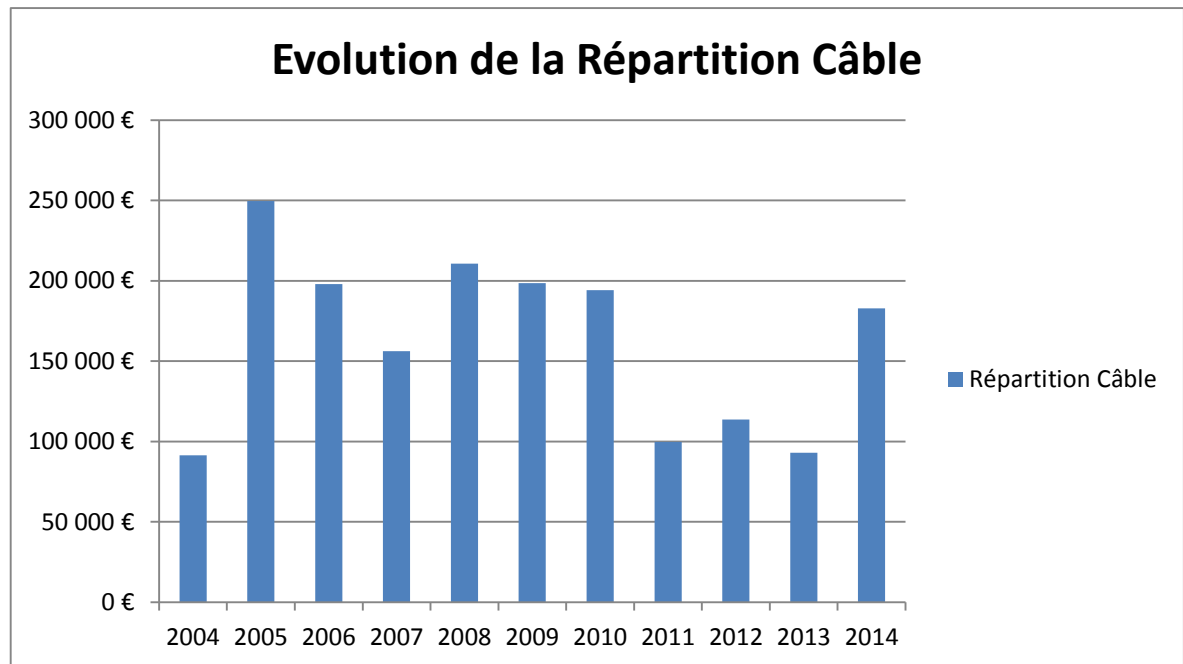
Concernant la répartition effectuée en 2014, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 6,10% et ceux de L'ARP à 5,50%. Les frais de gestion des membres de L'ARP s'élevaient à 11,60%.

B. REMUNERATION CABLE

Contrairement à la rémunération pour Copie Privée, celle des retransmissions câbles ont doublé entre 2013 et 2014. Nous retrouvons un niveau de perception convenable et supérieur à la moyenne de ces dix dernières années. Cette augmentation s'est traduite par les régularisations des contrats de perceptions de droits avec certains opérateurs de télévision, par ADSL et par satellite.

REMUNERATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CABLE REPARTIS PAR L'ARP

2004	91 367 Euros
2005	249 550 Euros
2006	197 942 Euros
2007	156 286 Euros
2008	210 642 Euros
2009	198 646 Euros
2010	194 158 Euros
2011	99 755 Euros
2012	113 652 Euros
2013	93 095 Euros
2014	182 777 Euros



Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et de rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement **qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable**. Ne disposant pas de la qualité d'ayant-droit, L'ARP ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place ou en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaisser ces sommes censées vous revenir.

Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'AGICOA et donnent lieu à des prescriptions au bout de 10 ans et, au pire, **sont revendiquées à tort et versées à d'autres ayants-droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos contre-déclarants ou, tout au moins, de manifester votre existence auprès de l'ANGOA.

En effet, nous vous rappelons que, depuis mars 2003, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas aux fax de l'ANGOA.

N'hésitez pas à contacter Vincent LOF pour toute information (Tél : 01 53 42 40 03 ou vlof@larp.fr).

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5,10% (dont 2,10% pour l'ANGOA) pour le câble étranger, et de 15,10% (dont 5,50% pour l'ANGOA) pour le câble France.

II. ACTIONS CULTURELLES MISES EN PLACE EN 2014

L'ARP a pour vocation de défendre une régulation de l'industrie cinématographique susceptible de préserver tant l'indépendance de la production cinématographique que sa diversité.

L'ARP défend la diversité culturelle et le droit d'auteur, mais également la capacité de chaque pays à se doter d'une politique nationale de soutien à la création cinématographique, ainsi que sa capacité à encourager la plus large diffusion possible des œuvres.

Financées par les 25% d'action culturelle générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, les actions d'intérêt général de la société civile L'ARP prennent quatre formes :

- Tout d'abord, L'ARP subventionne directement un certain nombre d'associations ;
- L'ARP apporte son soutien à plusieurs manifestations culturelles ;
- L'ARP organise directement (ou co-organise) des manifestations culturelles en France comme à l'étranger (cf. détail ci-dessous). Pour ces dernières, le personnel de L'ARP (Déléguée Générale, Délégué Général Adjoint, Chargée des Actions Culturelles, Responsable Communication, Responsable financière et comptable...) et ses infrastructures (locaux, téléphone, déplacements, réceptions...) sont directement sollicités ;
- Enfin, L'ARP initie et prend part à un certain nombre d'actions en faveur de la diversité culturelle cinématographique.

Cette année encore, L'ARP s'est donc investie sur de nombreux événements dont le point commun a été de mettre en avant tous les cinémas, que ce soit au Cinéma des Cinéastes (avant-premières, ciné-club, séances spéciales...), lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon, comme sur des événements extérieurs (festivals, master class, travail auprès des scolaires...).

En 2014, L'ARP s'est engagée pour une meilleure accessibilité des séances par les personnes aveugles, déficientes visuelles, sourdes et malentendantes, dans le cadre du Festival de Cannes... blanches au Cinéma des Cinéastes. L'ARP a aussi tenu à soutenir l'Eden Cinéma de La Ciotat, toute première salle de cinéma du monde, en y organisant des rencontres « Hors les murs » avec les cinéastes de L'ARP.

Enfin, au-delà de tout ce travail d'exposition des films et de ceux qui les font, L'ARP s'est naturellement mobilisée dans tous les combats politiques qui animent la profession (cf. document Annexe 1 : Diversité cinématographique et combats politiques de L'ARP).

A. SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS

- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association pour les Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture (**ADRIC**)
- Soutien financier à hauteur de 7 500 € à **Eurocinéma**.

- Soutien financier à hauteur de 10 000 € à l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (**ALPA**)

B. MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR L'ARP

VCU FRENCH FILM FESTIVAL DE RICHMOND

La 22^{ème} édition du *VCU French Film Festival de Richmond* soutenu par L'ARP s'est déroulée du 27 au 30 mars 2014.

Les 17 longs métrages suivants ont été présentés en avant-première :

- *Cinéast(e)s* de **Mathieu Busson**
- *Il est minuit, Paris s'éveille* d'**Yves Jeuland**
- *Pour une femme* de **Diane Kurys**
- *Faire quelque chose* de **Vincent Goubet**
- *Che Stranochiamarsi Federico* d'**Ettore Scola** (carte blanche à **Jacques Perrin**)
- *Cousin Jules* de **Dominique Benicheti**
- *Jean et Béatrice* d'**Amélie Glenn et Filip Piskorzynski**
- *Le promeneur d'oiseau* de **Philippe Muyl**
- *La Grande boucle* de **Laurent Tuel**
- *Demi-Sœur* de **Josiane Balasko**
- *Le désert des tartares* de **Valrio Zurlini**
- *La pièce manquante* de **Nicolas Birkenstock**
- *Les Petits princes* de **Vianney Lebasque**
- *Une place sur terre* de **Fabienne Godet**
- *Alceste à bicyclette* de **Philippe Le Guay**
- *Attila Marcel* de **Sylvain Chomet**
- *Lulu femme nue* de **Solveig Anspach**

13 courts métrages:

- *The Radar* de **Jan Rouiller et Nicky Marbot**
- *Les démons* de **Ludwig, de Gabriel Jacquel**
- *Eclipse* de **Shirley Monsarrat**
- *Dépareillé* de **Michaël Pierrard**
- *Help !* de **Jean Marboeuf**
- *Diagnostic* de **Fabrice Bracq**
- *Lettres de Femmes* d'**Augusto Zanavello**
- *Nul* d'**Yves Alion**
- *Géraldine je t'aime* d'**Emmanuel Courcol**
- *La maison de poussière*, de **Jean-Claude Rozec**
- *Bébé à tout prix* de **Guillaume Clicquot**
- *Avant que de tout perdre* de **Xavier Legrand**
- *Nous sommes tous des êtres perchés* de **Simon Lelouch**

CLAP 89

L'ARP a soutenu la 27^e édition de **CLAP 89**, qui s'est déroulée du 4 au 6 avril 2014 au théâtre municipal de Sens (en Bourgogne). Depuis sa création, Clap 89 s'est fixé comme objectif d'encourager et de diffuser le court métrage.

Sous la présidence du comédien et cinéaste **Mathieu Demy**, ce festival de courts métrages amateurs et semi-professionnels a présenté trente films, venus de tout l'hexagone, d'Israël et de Belgique, en compétition (sur les 300 films reçus en sélection). Ils ont été jugés par deux jurys : un jury composé de professionnels du cinéma et un jury composé de sept jeunes de l'option cinéma du lycée de Sens.

Le comité d'organisation du festival a choisi de mettre à l'honneur le travail cinématographique réalisé par les jeunes lors des ateliers audiovisuels de la MJC/Passieurs d'images et dans le cursus des élèves de l'option cinéma du lycée Catherine et Raymond Janot.

Les prix suivants ont été décernés

Clap option cinéma pour *Ananas Spleen* de **Guillaume Micquel**

Prix spécial pour *Narvalo* de **Christophe Switzer**

Prix d'interprétation à Kim Ceyssens pour *Gabrielle* de **Margo Fruitier** et **Paul Carton**

Prix du jury pour *37°4 S* d'**Adriano Valerio**

Clap d'argent pour *Gabrielle* de **Margo Fruitier** et **Paul Carton**

Clap d'or pour *Zinneke* de **Rémi Allier**

COLLECTIF KINOMA

En partenariat avec le collectif Kinoma, dans le cadre de projections régulières de courts-métrages, les membres de L'ARP ont été conviés à donner des Masterclass, devant un public essentiellement composé d'étudiants, jeunes réalisateurs et professionnels .

Ont ainsi participé à ces rendez-vous :

- **Lionel Delplanque**
- **Pascal Légitimus**
- **Patrice Leconte**
- **Thierry Boscheron**

FIFE – FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE L'ENVIRONNEMENT

Le Cinéma des Cinéastes a accueilli le Festival International du Film de l'Environnement, du 4 au 11 février 2014.

Le jury était présidé par l'auteur réalisateur producteur **Rémi Bezançon**.

DIJON A LA SORBONNE

L'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne a mis en place un cycle de conférences sous le thème *Les nouvelles formes de financements et de diffusion de la création*.

Le 22 octobre 2014, dans la continuité des discussions menées lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon (du 16 au 18 octobre) un débat reprenait le thème, discuté à Dijon, *Quelle régulation peut encore enrayer la dépréciation du cinéma et de la culture ?* en présence de **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP, de Nicolas Colin Inspecteur des Finances, Christophe Tardieu, Directeur Général délégué du CNC et animé par le cinéaste de L'ARP **Frédéric Sojcher**, Professeur des Universités, Directeur du Master en scénario, réalisation, production.

PARIS IMAGES DIGITAL SUMMIT

Tout au long de l'année 2014, **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP, a fait partie, pour la quatrième année consécutive, du Comité de programmation du Paris Images Digital Summit (ancien Festival Parisfx nouvellement élargi) qui s'est tenu les 21 et 22 janvier 2015 à Enghien-les-Bains.

Cette manifestation met à l'honneur la production d'effets visuels, l'utilisation de la 3D et de la 3D relief au cinéma, la télévision, la publicité et les jeux vidéo.

ASSEMBLEE DES MEDIAS

Le 1^{er} décembre 2014 à l'Assemblée des Médias, dont L'ARP est partenaire, **Claude Lelouch**, Président d'Honneur de cette 7^{ème} édition, a représenté les cinéastes de L'ARP lors du « Grand Débat du soir ».

FESTIVAL PARIS COURTS DEVANT

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes accueillent du 24 au 30 novembre 2014 le Festival Paris Courts devant, festival qu'ils accompagnent depuis de nombreuses années et dont la Présidente est aujourd'hui l'auteur réalisatrice productrice **Julie Gayet**.

C. MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES OU CO-ORGANISEES PAR L'ARP

1. COLCOA - City of Lights City of Angels

La 18^{ème} édition de COLCOA s'est déroulée du 21 au 28 avril 2014. COLCOA est devenu le premier festival dédié au cinéma français aux Etats-Unis.

27 Longs Métrages en avant-première :

- *Salud, on t'aime* de **Claude Lelouch**
- *Une rencontre* de **Liza Azuelos**
- *9 mois ferme* d'**Albert Dupontel**
- *Abus de faiblesse* de **Catherine Breillat**
- *L'amour est un crime parfait* d'**Arnaud** et **Jean-Marie Larrieu**
- *Babysitting* de **Philippe Lacheau** et **Nicolas Benamou**
- *La bataille de Solferino* de **Justine Triet**
- *Casse-tête chinois* de **Cédric Klapisch**
- *Le cours étrange des choses* de **Raphaël Nadjari**
- *Le dernier diamant* d'**Eric Barbier**
- *En solitaire* de **Christophe Offenstein**
- *Fanny* de **Daniel Auteuil**
- *Les garçons et Guillaume, à table* de **Guillaume Gallienne**
- *Jacky au royaume des filles* de **Riad Sattouf**
- *Jeune et jolie* de **François Ozon**
- *Landes* de **François-Xavier Vives**
- *Marius* de **Daniel Auteuil**
- *Mon âme par toi guérie* de **François Dupeyron**
- *Pas son genre* de **Lucas Belvaux**

- *Paulette* de **Jérôme Enrico**
- *Piégé* de **Yannick Saillet**
- *Pour une femme* de **Diane Kurys**
- *Supercondriaque* de **Dany Boon**
- *Suzanne* de **Katell Quillévéré**
- *Les terrasses* de **Merzak Allouache**
- *Vandal* de **Héliier Cisterne**
- *La Vénus à la fourrure* de **Roman Polanski**

7 longs métrages composent la série « COLCOA Classics » (Hors compétition):

- *L'auberge espagnole* de **Cédric Klapisch**
- *L'assassin habite au 21* d'**Henri-Georges Clouzot**
- *La belle et la bête* de **Jean Cocteau**
- *Les favoris de la lune* d'**Otar Ioselliani**
- *L'homme qui aimait les femmes* de **François Truffaut**
- *Plein soleil* de **René Clément**
- *La reine Margot* de **Patrice Chéreau**

Courts métrages :

- *Ascension* de **Thomas Bourdin, Martin de Coudenhove**
- *As it used to be* de **Clément Gonzalez**
- *Betty's blues* de **Rémi Vandenitte**
- *Diagnostic* de **Fabrice Bracq**
- *Eve* d'**Eric Gandois**
- *La lampe au beurre de yak* de **Hu Wei**
- *Faites l'amour* de **Tomer Sisley**
- *Dérapages* d'**Olivier Riou**
- *Super Venus* de **Frédéric Doazan**
- *Pour le rôle* de **Pierre Niney**
- *Mille pattes et crapaud* d'**Anna Khemelevskaya**
- *Le bout du fil* de **François Raffenaud**
- *Le premier pas* d'**Aurélien Laplace**
- *La passagère* d'**Amaury Bruàuld**
- *La fugue* de **Jean-Bernard Marlin**
- *Tétais où quand Mickael Jackson est mort ?* de **Jean-Baptiste Pouilloux**
- *Lettres de femmes* d'**Augusto Zanollo**
- *Zygomatiques* de **Stephen Cafiero**
- *37°45* d'**Adriano Valerio**
- *5 mètres 80* de **Nicolas Deveaux**

Liste des Prix 2014:

- Prix de la Critique 2014: *Vandal* de **Héliier Cisterne**
- Prix Spécial de la Critique 2014 : *Mon âme par toi guérie* de **François Dupeyron**
- Mention Spéciale de la Critique 2014 : *Les terrasses* de **Merzak Allouache**
- Prix du Public 2014: *En solitaire* de **Christophe Offenstein**
- Prix Spécial du Public 2014: *Casse-tête chinois* de **Cédric Klapisch**
- Mention Spéciale du Public 2014: *Pour une femme* de **Diane Kurys**
- Coming Soon Award 2014: *Casse-tête chinois* de **Cédric Klapisch**
- Prix du Premier Film de Fiction 2014: *Les garçons et Guillaume, à table !* de **Guillaume Gallienne**
- Prix du Meilleur Documentaire 2014: *Flore* de **Jean-Albert Lievre**
- Prix du Meilleur Court-Métrage 2014: *La fugue* de **Jean-Bernard Marlin**
- Prix Spécial du Jury – Court Métrage 2014 : *Women's letters* de **Xavier Legrand**

- 2 Mentions Spéciales du Jury – Court Métrage 2014:
5 mètres 80 de **Nicolas Devaux**
37°45 d'**Adriano Valerio**
- Prix du Public Court Métrage 2014: *L'audition* de **Pierre Niney**

2. L'ARP au Festival International du Film de Cannes

Le 67^{ème} Festival International du Film de Cannes s'est déroulé du 14 au 24 mai 2014. L'ARP et la SACD ont, pour la sixième année consécutive, accueilli leurs membres ou d'autres professionnels au «Pavillon des Auteurs», espace ouvert destiné à informer les cinéastes, à les accueillir et à favoriser les rencontres professionnelles.

Situé à la Pantiéro, c'est un lieu incontournable où les auteurs et l'ensemble des professionnels du monde du Cinéma se rencontrent, échangent et débattent des enjeux qui animent le monde de la création cinématographique.

LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE 11h

Quel est le parcours d'un scénario ? Comment les chaînes choisissent les projets ? Quelles sont les aides destinées aux auteurs ? Comment certains lieux publics s'ouvrent aux tournages ? Comment le cinéma français s'exporte à l'étranger ? En présence des représentants cinéma de grandes chaînes ou d'institutions, ces rencontres animées par **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD, abordent toutes les questions que se posent les auteurs.

Les rendez-vous des auteurs ont accueilli cette année :

- **Nathalie Coste Cerdan**, Directrice Cinéma du Groupe CANAL+ (16 mai)
- **Olivier Wotling**, Directeur Cinéma du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (17/05)
- **Philippe Bony**, Directeur Cinéma du Groupe M6 (18/05)

Trois intervenants de l'APIE (Agence du Patrimoine Immatériel de l'État) (21 mai):

- Le capitaine **Mickael Molinié**, Chef du bureau de la politique d'accueil des tournages au Ministère de la Défense,
- **Marc Fulconis**, Responsable communication de l'Observatoire de la Côte d'Azur et l'adjutant-chef
- **Annie Nicole**, du SIRPA Gendarmerie – Ministère de l'Intérieur
- **Isabelle Giordano**, Directrice Générale d'UniFrance films (22 mai).

Rencontre autour de l'étude du CNC : la place des femmes dans le cinéma et l'audiovisuel (20/05°)

- **Audrey Azoulay**, Directrice Générale déléguée du CNC
- **Benoit Danard**, Directeur des études, des statistiques et de la prospective du CNC

LES DEJEUNERS PROFESSIONNELS

L'ARP a organisé deux déjeuners professionnels, ayant pour objectif de réunir en petit comité, à partir d'une thématique donnée, les interlocuteurs de L'ARP dans un cadre convivial et professionnel.

Vendredi 16 mai : les problématiques abordées lors des Assises sur les suites du rapport Bonnell.

- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP
- **Michel Hazanavicius**, Président de L'ARP

- **Jean-Paul Salomé**, Président d'Unifrance
- **Jean Labadie**, Président du Pacte
- **Olivier Wotling**, Directeur du cinéma du CNC
- **Etienne Ollagnier**, Co-gérant de Jour2Fête
- **Nathalie Coste-Cerdan**, Directrice du cinéma de CANAL+
- **Antoine Rein**, Producteur, Delante Films, Karé Productions
- **Richard Patry**, Président de la FNCF
- **Rodolphe Belmer**, Directeur Général de CANAL+

Lundi 19 mai : les problématiques liées à l'arrivée de Netflix en France

- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP
- **Michel Hazanavicius**, Président de L'ARP
- **Jean-Paul Salomé**, Président d'Unifrance
- **Frédérique Bredin**, Présidente du CNC
- **Julien Neutres**, Chargé de mission auprès de Frédérique Bredin au CNC
- **Marie Masmonteil**, Productrice, Elzevir Films
- **Marc Tessier**, Administrateur de Vidéofutur, Président du syndicat des éditeurs de V&D
- **Xavier Troussard**, Chef d'unité du programme MEDIA et de l'éducation aux médias à la Commission Européenne
- **Vincent Grimond**, Président de WildBunch
- **Louise de Monjour**, Responsable de la communication de WildBunch
- **Manuel Alduy**, Directeur de Canal OTT
- **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD
- **Dante Desarthe**, Vice-Président de L'ARP
- **Marc Lacan**, Directeur Général de Pathé International

3. Les Rencontres Cinématographiques de Dijon :

Les 9^{èmes} Rencontres Cinématographiques, présidées par Abderrahmane Sissako, ont accueilli du 16 au 18 octobre 2014 au Grand-Théâtre près de 700 professionnels européens afin de réfléchir aux grands enjeux du secteur cinématographique :

Vendredi 17 octobre (9h-12h) :

QUELLE REGULATION PEUT ENCORE ENRAYER LA DEPRECIATION DU CINEMA ET DE LA CULTURE ?

Animé par :

- **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD

Avec :

- **Rodolphe Belmer**, Directeur Général de CANAL+
- **Frédérique Bredin**, Présidente du CNC
- **Nicolas Colin**, Inspecteur des Finances, Co-auteur du Rapport relatif à la fiscalité du numérique
- **Maxime Lombardini**, Directeur Général Illiad (Free)
- **Olivier Schrameck**, Président du CSA

Le débat était conclu par **Fleur Pellerin**, Ministre de la Culture et de la Communication.

Vendredi 17 octobre (14h-16h) :

EXPLOITATION DES FILMS EN SALLES : COMMENT RETROUVER LES MEILLEURES CONDITIONS DE DISTRIBUTION DES ŒUVRES ?

Animé par :

- **Daniel Goudineau**, Directeur Général de France 3 Cinéma

Avec :

- **Olivier Grandjean**, Directeur de la programmation de Pathé
- **Jean Labadie**, Le Pacte
- **Stéphane Libs**, Gérant et Programmateur des Cinémas Star (Strasbourg)
- **Etienne Ollagnier**, Jour2Fête, Co-Président du SDI
- **Richard Patry**, Président de la FNCF

Samedi 26 octobre (9h-12h) :

NETFLIX, ET APRES ?

Animé par :

- **Laurent Cotillon**, Rédacteur en chef du Film Français

Avec :

- **Manuel Alduy**, Directeur Général de CANAL OTT
- **Vincent Grimond**, Wild Bunch
- **Marc Missonnier**, Fidélité Productions, Président de l'APC
- **Janneke Sloetjes**, Directrice des politiques Europe de Netflix
- **Marc Tessier**, Vidéofutur

Samedi 26 octobre (14h-16h) :

CINEASTES !

Animé par :

- **Michel Hazanavicius**

Avec :

- **Emmanuelle Bercot**
- **Costa Gavras**
- **Abderrahmane Sissako**

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP souhaite toucher un public sans cesse plus nombreux et varié. « *Le cinéma au cœur de la cité* » est un programme d'évènements, de plus en plus large et complet, proposés chaque année aux cinéphiles, tels que :

FILMS EN AVANT-PREMIERES EN PRESENCE DES EQUIPES DE FILMS

Jeudi 16 octobre à 18h00 au Cinéma Olympia

La famille béliet d'**Eric Lartigau**

Jeudi 24 octobre à 18h45 au Cinéma Eldorado

Timbuktu d'**Abderrahmane Sissako**

Jeudi 16 octobre à 19h00 au Cinéma Darcy

Gaby Baby Doll de **Sophie Letourneur**

Jeudi 16 octobre à 20h au Cinéma Cap Vert de Quetigny

La famille béliet d'**Eric Lartigau**

Vendredi 17 octobre à 18h45 au Cinéma Devosge

A la vie de **Jean-Jacques Zilbermann**

Vendredi 17 octobre à 18h15 au Cinéma Olympia

The Search de **Michel Hazanavicius**

Vendredi 17 octobre à 19h00 au Cinéma Eldorado

Mariage à l'Italienne de **Vittorio De Sica** dans sa version nouvellement restaurée

Samedi 18 octobre à 10h00 au Cinéma Devosge

Le Feu Sacré, journal de bord d'**Arthur Joffé**

Projection suivie d'une discussion en présence du réalisateur, animée par **Jeanne Labrune**.

LES TOILES ENCHANTEES : LA MAGIE DU CINEMA SE DEPLACE DANS LES HOPITAUX

Depuis 1997, l'association *Les Toiles enchantées*, présidée par Alain Chabat, parcourt la France pour offrir aux enfants malades, handicapés et hospitalisés, les derniers films à l'affiche.

Grâce à l'association, la magie du cinéma se déplace dans les hôpitaux pour enfants malades, centres de rééducation et de pédiatrie et établissements pour enfants handicapés, dès la sortie en salles des films.

L'enfant malade ou handicapé dépasse ainsi son quotidien pour accrocher son imaginaire à la magie des émotions du cinéma qui, au même titre que tous leurs soins, constitue un pas vers la guérison, vers le désir que demain existe.

Du vrai cinéma, des films à l'affiche, en 35 mm, sur grand écran, pendant les Rencontres Cinématographiques de Dijon... et aussi quelques mois avant :

- mercredi 26 mars 2014, à l'hôpital de Beaune, nous avons organisé une projection du film d'animation **Minuscule, la vallée des fourmis perdues**, de Thomas Sczabo, en présence de Gisèle Tsobianian, Directrice des Toiles enchantées.
- Jeudi 16 octobre à 14h à l'Institut Médico Educatif La Montagne Sainte-Anne, projection des **Vacances du Petit Nicolas**, de Laurent Tirard
- Vendredi 17 octobre à 14h à l'**Institut Médico Educatif La Rente Bel Air (PEP21)**, projection du film **Samba**, d'Olivier Nakache et Eric Tolédano

LA SEANCE D'ABDERRAHMANE SISSAKO

Jeudi 16 octobre à 20h00 au Cinéma Devoges

Le Président des Rencontres, **Abderrahmane Sissako**, a présenté son court-métrage *Octobre* suivi de son long-métrage *Bamako*.

LA BOURGOGNE FAIT SON CINEMA

Samedi 18 octobre à 14h00 au Cinéma Darcy

Projection des courts métrages soutenus par la Région Bourgogne :

Un seul corps de **Sotiris Dounoukos**

Garçonne de **Nicolas Sarkissian**

Service compris de **Stéphan Castang**

Bubble blues de **Patrick Volve**

SEANCE DECOUVERTE : LES CLASSES D'ACCUEIL

Vendredi 17 octobre à 9h00 au Cinéma Devosge

Projection de *La cour de Babel*, de **Julie Bertuccelli**,

précédé du film documentaire *L'Ecole de la première chance*, de **Caroline Philibert**

Projections suivies d'une discussion en présence des réalisatrices.

4. Opérations « Enseignement et Cinéma » :

LES FILMS EUROPÉENS

L'ARP, en relation avec le Rectorat de Dijon, invite chaque année les collégiens et lycéens de Dijon à découvrir plusieurs films « européens ».

En 2014, les films suivants ont été proposés :

- **Film italien** (21 février 2014) : *Reality*, de **Matteo Garrone** (2012)
- **Film danois** (18 avril 2014) : *Royal affair*, de **Nikolaj Arcel** (2012)
- **Film russe** (17 octobre 2014) : *The Major*, de **Yury Bykov** (2013)
- **Film allemand** (19 décembre 2014) : *Gold*, de **Thomas Arslan** (2013)

TRAVAIL AUTOUR DES FILMS, RENCONTRES AVEC DES REALISATEURS POUR TOUS LES PUBLICS

Les étudiants des Beaux-Arts : rencontre avec Michel Ferry

Le 18 novembre 2014, le réalisateur Michel Ferry s'est rendu à Beaune, à la rencontre des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, pour une journée d'initiation à l'Histoire du cinéma. Durant cette journée, qui s'est déroulée dans une salle du Cap'cinéma de Beaune, Michel Ferry a souligné les évolutions du cinéma dans la forme, et dressé un parallèle audacieux avec la peinture.

Les conférences pour les enseignants

L'ARP propose chaque année un cycle de conférences, les premiers lundis des vacances scolaires, à un public de plus en plus large : les enseignants de toute la Côte-d'Or, des collèges et lycée d'enseignements général (public et privé) et des lycées agricoles, les élèves de l'UFM de Dijon, les élèves de Terminale « option lourde cinéma » du lycée du Castel à Dijon. Ces conférences sont également proposées aux élèves de la SUFCOB (organisme de formation des adultes de 25 à 60 ans souhaitant obtenir le baccalauréat), ainsi qu'à l'université inter âge (UTB).

Pour l'année scolaire 2013-2014, le cycle était consacré au thème suivant : *De la comédie sociale au drame social italien.*

- Lundi 21 octobre 2013 : *Au nom du peuple italien* (1971) de **Dino Risi**
- Lundi 23 décembre 2013 : *Le voleur de bicyclette*, (1948) de **Vittorio de Sica**
- Lundi 24 février 2014 : *Les équilibristes* (2013) d'**Yvano de Matteo**
- Lundi 21 avril 2014 : *La grande Belleza* (2013) de **Paolo Sorrentino**

Pour l'année scolaire 2014-2015, le cycle était consacré au Cinéma espagnol.

- Lundi 20 octobre 2014 : *Mort d'un cycliste* (1955) de **Juan Antonio Bardem**
- Lundi 22 décembre 2014 : *La chasse* (1966) de **Carlos Saura**
- Lundi 23 février 2015 : *Le bourreau* (1965) de **Luis Garcia Berlanga**
- Lundi 27 avril 2015 : *Amours cannibales* (2013) de **Manuel Martín Cuenca**

5. Un artiste à l'école :

L'opération "Un artiste à l'école", portée par l'association "La culture et la copie privée", dont L'ARP est par ailleurs membre, propose à une vingtaine d'artistes (auteurs, artistes interprètes, musiciens, producteurs, graphistes, dessinateurs...) des différents secteurs (cinéma-audiovisuel, musique, arts graphiques...) de retourner sur les bancs de leur école, collège ou lycée, afin d'évoquer leur parcours, leur métier, partager leur expérience, et discuter avec les jeunes de la création artistique en général.

La 3^{ème} édition, présidée par Jean-Claude Carrière, s'est déroulée du lundi 3 février au vendredi 31 mars 2014.

L'événement s'inscrit dans une volonté de démocratisation culturelle, afin de rapprocher les citoyens de la création, de l'art et de la culture, de les sensibiliser aux métiers artistiques, mais également de susciter de nouvelles pratiques culturelles, de faire naître et de conforter de futures vocations professionnelles.

Cette initiative a quatre objectifs majeurs :

- Favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale : la culture a encore aujourd'hui trop souvent une image élitiste, distante et éloignée : la rencontre des enfants et des adolescents avec un artiste qui a fréquenté le même établissement scolaire favorise un mouvement d'ouverture à l'égard de la culture, de la création et des métiers artistiques, grâce la transmission d'une trajectoire individuelle à laquelle ils peuvent s'identifier.
- Faire de la pédagogie sur la démarche et le métier artistiques : en expliquant aux enfants son parcours personnel, l'artiste transmet aux enfants une connaissance des filières existantes. Une information juste et concrète est ainsi donnée aux enfants sur les difficultés et la rigueur qu'impose toute démarche artistique, mais aussi sur l'apport pour une société de compter en son sein des créateurs et des artistes.
- Enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires : beaucoup d'élèves sont découragés et inquiets face à leurs futurs choix professionnels, et doutent de l'intérêt essentiel et majeur qu'apporte l'apprentissage scolaire. Grâce à la présence d'un artiste ayant fréquenté ce même établissement, ce moment de rencontres et d'échanges au sein de l'école, collège ou lycée, enrichi le rapport que les élèves entretiennent avec leur milieu scolaire, et redonne à l'école son rôle fondamental, socialisant et formateur.
- Nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste. Des supports visuels pédagogiques sont proposés aux enseignants et aux directeurs d'établissements pour accompagner et mettre en image la rencontre :

Film *1001 métiers de la Musique* (26')

Teasers *Qu'est-ce qu'un auteur ?* (2'14) *Qu'est-ce qu'une œuvre ?* (1'49)

Les enseignants ont également effectué en amont un travail de sensibilisation autour de l'œuvre de l'artiste (chanson, film, pièce de théâtre, ...).

En 2014, les cinéastes de L'ARP suivants sont revenus dans leur école :

- **Julie Bertuccelli** – Ecole primaire Houdon, Paris 18
- **Jeanne Labrune** – Lycée Marie Curie, Châteauroux (36)
- **Pascal Kané** – Collège et Lycée Jacques Decours, Paris 9

6. Fondation Culture et diversité :

La Fondation Culture et Diversité, créée en 2006, a pour mission de lutter contre les inégalités sociales et de promouvoir les arts et la culture en favorisant l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux pratiques et formations artistiques.

Elle intervient sur un large éventail d'activités artistiques (théâtre, musique, danse, photo etc.) et met en place plusieurs programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux

grandes écoles, en partenariat avec ces établissements de renom (Ecole du Louvre, Ecole nationale des Chartes, Institut National du Patrimoine, écoles d'art appliqués, d'architecture, etc.).

En partenariat avec la FEMIS, la Fondation Culture et Diversité propose depuis 2008 à 13 étudiants bacheliers issus de l'éducation prioritaire ou boursiers de l'enseignement supérieur, sélectionnés au niveau national, de participer à l'atelier « égalité des chances pour faire du cinéma », dont l'objectif est d'augmenter leurs chances de réussite au concours de la FEMIS. Cet atelier est organisé dans les locaux de la FEMIS et comprend des rencontres avec des professionnels, un apprentissage de connaissances techniques et théoriques sur le cinéma.

L'ARP a accepté d'accompagner ces 13 étudiants dans leur parcours académique, en proposant, à travers ses membres auteurs-réalisateurs-producteurs :

- De relayer les candidatures de stages recherchés par les étudiants selon la spécialité vers laquelle ils se destinent (production, réalisation, écriture de scénario)
- De développer un système de parrainage, tout au long de la scolarité de l'étudiant
- D'inviter les étudiants à toutes les avant-premières et soirées organisées au Cinéma des Cinéastes
- D'accueillir 3 étudiants aux Rencontres Cinématographiques de Dijon
- D'organiser une soirée de projection des courts-métrages réalisés par les étudiants, au Cinéma des Cinéastes.

7. Ateliers de sensibilisation au droit d'auteur :

L'ARP, représentée par le cinéaste **Lionel Delplanque** et par **Vincent Le Tréis**, Délégué Général Adjoint, a participé à l'un des ateliers de sensibilisation aux questions de droit d'auteur organisés par la Hadopi auprès d'élèves de collèges de la région parisienne.

8. L'ARP hors les murs à La Ciotat

En 2014, L'ARP s'est associée au **Cinéma Eden** de La Ciotat et a accompagné la venue de quelques-uns de ses cinéastes dans la toute première salle de cinéma du monde.

Dans la continuité des événements organisés au Cinéma des Cinéastes, L'ARP a développé avec l'Eden des rencontres « Hors les murs » entre les cinéastes et les cinéphiles ciotadens. En avril, l'Eden a accueilli **Jeanne Labrune**, venue présenter son film *De sable et de sang*, ainsi que *Nuages flottants*, du cinéaste japonais **Mikio Naruse**, projeté dans le cadre d'une carte blanche.

En juillet, La Ciotat a accueilli de nouveau des Auteurs Réalisateurs Producteurs de L'ARP :

- « **Cinéastes !** » : le 3 juillet à 18h30, à l'Eden, **Michel Hazanavicius** invitait **Eric Lartigau**, **Dante Desarthe**, **Olivier Nakache** et **Eric Tolédano** à débattre face au public ciotaden sur leurs parcours respectifs, leurs méthodes de travail, leurs conceptions du métier de cinéaste, leurs références de cinéphiles... Loin de proposer une leçon de cinéma traditionnelle, et dans la continuité des soirées déjà proposées au Cinéma des Cinéastes ou pendant les Rencontres Cinématographiques de Dijon, *Cinéastes !* était une discussion informelle entre cinéastes, sur l'amour du cinéma et la passion de ceux qui le font.

Cette visite était également l'occasion d'organiser, à la Villa Michel Simon, un séminaire de travail entre les cinéastes présents et **Florence Gastaud**, afin d'échanger autour des grands dossiers du moment, et des lignes politiques de L'ARP.

- « **Festival Eden sous les étoiles** » : le 3 juillet à 22h, initialement prévu en extérieur place du 8 mai 1945 où un écran géant était installé, mais rapatrié au cinéma Eden en raison du mauvais temps, les cinéastes invités ont présenté la projection de *Cinéma Paradiso* de **Giuseppe Tornatore**. Puis le 4 juillet à 22h, **Michel Hazanavicius** a présenté son film *The Artist*.

Ces trois rendez-vous, accessibles gratuitement par le grand public, ont été organisés en partenariat avec l'Association **Les Lumières de l'Eden** et la **Ville de La Ciotat**, qui se mobilisent pour animer le Cinéma Eden à l'occasion de sa réouverture, suite à sa récente restauration.

Cette association hautement symbolique dessine une passerelle entre le patrimoine du cinéma et les créateurs d'aujourd'hui.

9. Avant-premières de L'ARP :

Dans son établissement le Cinéma des Cinéastes (75017), L'ARP accueille régulièrement **les avant-premières publiques de films**, pour certains d'entre eux réalisés ou produits par ses membres.

Ainsi en 2014, ont été organisées les projections suivantes :

- *Salut, on t'aime* de **Claude Lelouch**
- *Tout est permis* de **Coline Serreau**
- *Une promesse* de **Patrice Leconte**
- *Conversation animée avec Noam Chomsky* de **Michel Gondry**, suivi d'une discussion entre le réalisateur et **Dante Desarthe**, Vice-Président de L'ARP
- *La cour de Babel* de **Julie Bertuccelli**, en présence du Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Vincent Peillon**
- *Le Promeneur d'oiseau* de **Philippe Muyl**
- *Les caricaturistes* de **Stéphane Valloatto**, produit par **Radu Mihaileanu** (Oï Oï Oï Productions)
- *Modern love* de **Yann Piquer**
- *The Search* de **Michel Hazanavicius**, suivi d'une discussion avec le réalisateur et la comédienne **Bérénice Béjo**
- *La Famille Bélier* d'**Eric Lartigau** suivi d'une discussion avec le réalisateur

10. Les cinéastes invitent... l'ami européen :

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes ont mis à l'honneur le cinéma européen à travers 4 soirées annuelles intitulées « *Les Cinéastes invitent... l'ami européen* » autour d'une projection en avant-première et en présence du réalisateur européen.

Ces rendez-vous sont organisés en partenariat avec la SACD et la SAA et visent à encourager les échanges culturels entre la France et l'étranger.

A l'issue de la projection, le cinéaste de L'ARP et le réalisateur européen invité animent une discussion avec les professionnels présents et le public, non seulement sur l'aspect artistique du film, mais également sur les spécificités du cinéma du pays invité (conditions de

financement, circulation des films français dans ce pays et des films de ce pays en France, problématiques des coproductions entre la France et le pays invité ...)

En 2014, les cinéastes de L'ARP ont ainsi accueilli :

- **L'AMI PORTUGAIS** (10 mars 2014) : pour l'avant-première du film *Après la nuit* de **Basil da Cunha** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Joël Farges**, cinéaste de L'ARP
- **L'AMI SUISSE** (18 mars 2014) : pour l'avant-première du film *L'expérience Blocher* de **Jean-Stéphane Bron** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Michel Ferry**, cinéaste de L'ARP
- **L'AMI SLOVENE** (3 juin 2014) : pour l'avant-première du film *Class Enemy* de **Rok Bičėk** suivie d'un débat animé avec le réalisateur par **Camille de Casabianca**, cinéaste de L'ARP. Cette projection a permis au film de trouver un distributeur. *Class Enemy* a aussi, depuis, remporté de nombreux prix, comme le Prix du public du meilleur long métrage européen au Festival Premiers Plans d'Angers 2014.
- **L'AMI ANGLAIS** (1^{er} décembre 2014) : pour l'avant-première du film *Queen and Country* de **John Boorman** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par Costa Gavras, cinéaste de L'ARP

11. Ciné-club de L'ARP :

Chaque premier dimanche du mois à 11h, L'ARP propose au Cinéma des Cinéastes la séance exceptionnelle d'un film (chef-d'œuvre, rareté, pépite méconnue...) réalisé par un membre de L'ARP. Chaque séance est suivie d'une rencontre avec le réalisateur ou d'un membre de l'équipe du film.

En 2014, le Ciné-club de L'ARP a accueilli :

- *Amok* de **Joël Farges**
- *Cuisine et dépendances* de **Philippe Muyl**
- *Deuxième vie* de **Patrick Braoudé**
- *Le führer en folie* de **Philippe Clair**
- *Marthe* de **Jean-Loup Hubert**.

12. 70 ans de la Libération :

Afin de célébrer les 70 ans de la Libération, L'ARP a organisé avec la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense, un cycle de projections de films autour de cette thématique :

- *Les honneurs de la guerre* de **Jean Deweder**
- *Païsa* de **Roberto Rossellini**
- *Kanal* d'**Andzej Wajda** (en partenariat avec l'Institut polonais de Paris)
- *Libération* de **Youri Oserov**
- *La vie de château*, de **Jean-Paul Rappeneau**, en présence du réalisateur.

Ce cycle a été préparé avec le concours de **Jean-Pierre Azéma**, Historien, Président du Comité scientifique de la Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales, et placé sous le haut-patronage de **Kader Arif**, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.

13. Festival de Cannes... blanches :

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes souhaitent continuer d'organiser, tout au long de l'année, des séances régulières en audiodescription pour les personnes aveugles et déficientes visuelles.

Depuis des années, L'ARP défend une plus grande accessibilité des œuvres, en salle et sur les autres modes de diffusion. L'objectif du « *Festival de Cannes ...blanches* » est donc de proposer au public aveugle et déficient visuel une programmation variée et régulière de films accessibles.

Le Cinéma des Cinéastes s'est progressivement équipé dans ce but, avec un système d'émetteurs-récepteurs et de boucles magnétiques individuelles (Fidélío).

La Salle 1 est désormais équipée, tandis que les salles 2 et 3 le seront très prochainement.

Après avoir programmé en audiodescription *La vie d'Adèle – Chapitres I et II*, d'Abdellatif Kechiche (Palme d'Or au Festival de Cannes 2013), *La vénus à la fourrure* de Roman Polanski, *Henri* de Yolande Moreau et *Un château en Italie* de Valéria Bruni-Tedeschi, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes ont présenté en séances accessibles :

- *Suzanne* de **Katel Quillévéré**
- *Les Combattants* de **Thomas Caillez**, associé à une première expérimentation de l'application **Twavox**, téléchargeable par le public sur smartphone et via l'App Store.

Souhaitant faire perdurer ces séances dans la programmation de leurs salles, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes communiquent l'actualité de ces séances, auprès des associations concernées ou partenaires sensibles à ces sujets : Association Valentin Haüy, Unadev, Retour d'Image, CFPSAA...

14. Le jour le plus court :

Par ailleurs, accompagnant l'opération « *Le jour le plus court - La fête du court-métrage* » menée par l'Agence du Court métrage en partenariat avec le CNC, l'Institut français et France Télévisions, L'ARP et le cinéma des cinéastes ont programmé le 19 décembre 2014 une séance de courts métrages de la **Semaine de la Critique**.

Ont ainsi été présentés, en présence des réalisateurs, *Safari* de **Gerardo Herrero**, *A Ciambra* de **Jonas Carpignano**, *The Chicken* d'**Una Gunjak**, *Une chambre bleue* de **Tomas Siwiński**, *Crocodile* de **Gaëlle Denis** et *Petit Frère* de **Rémi Saint-Michel**.

15. Séances spéciales :

Au-delà des avant-premières, L'ARP a organisé des rencontres exceptionnelles autour de films programmés au Cinéma des Cinéastes :

- *Samba* d'**Olivier Nakache** et **Eric Tolédano**, suivi d'un débat animé par **Eric Aeschiman** du *Nouvel Observateur* sur le thème « Etranger sans-papier : de la fiction à la réalité » avec en intervenant **Jean-Claude Mas**, Secrétaire Général de la Cimade, **Lisa Carayon**, bénévole de la Cimade et enseignante en droit à l'université Paris X, et les réalisateurs du film ;

- *Jimmy's hall* de **Ken Loach**, accompagné d'une démonstration de danses irlandaises et d'animations en hommage à la culture irlandaise ;
- *Layla* de **Pia Marais**, suivi d'une discussion avec la réalisatrice et d'un concert de **Bachar Mar-Khalife** ;
- *Le garçon et le monde* d'**Alê Abreu**, suivi d'une discussion avec le réalisateur et accompagné d'une exposition de la galerie **Les artychauts** ;
- *Les chèvres de ma mère* de **Sophie Audier**, suivi d'une discussion avec la réalisatrice ;
- *Near death experience* de **Benoît Delépine**, suivi d'une discussion avec le réalisateur ;
- *Pour ton anniversaire* de **Denis Dercourt**, suivi d'un ciné-concert donné par le pianiste **Jérôme Lemonnier**, compositeur de la musique du film, et d'une discussion avec le réalisateur ;
- *Poussières d'Amérique* d'**Arnaud des Pallières**, suivi d'une discussion avec le réalisateur ;
- *Iranien* de **Mehran Tamadon**, suivi d'une discussion avec le réalisateur.

D. SERVICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES REALISATEURS PRODUCTEURS MEMBRES DE L'ARP :

Dans le cadre de sa communication interne et externe, L'ARP a développé en 2014 les outils d'une meilleure diffusion de l'information.

Animation du site Internet de L'ARP :

L'ARP compte parmi ses outils de communication, le site Internet (<http://www.larp.fr/home/>) avec les objectifs suivants :

- éditorialiser et mettre en ligne les actualités du secteur, de L'ARP et de ses membres ;
- consacrer une page spéciale à chaque membre de L'ARP ;
- proposer de la documentation sur les différents sujets politiques de L'ARP.

Présence de L'ARP sur Internet :

L'ARP a continué en 2014 à utiliser les réseaux sociaux, afin d'utiliser ces outils complémentaires pour mieux diffuser son information.

La Page Facebook de L'ARP réunit 7 500 internautes auxquels sont adressés les communiqués de L'ARP, actualités et invitations du Cinéma des Cinéastes.

L'ARP est également présente sur Twitter, qu'elle utilise notamment pendant les débats des Rencontres Cinématographiques de Dijon, ces discussions donnant lieu à des réactions simultanées, de la part de L'ARP comme de la part des professionnels présents.

Enfin, L'ARP entretient une page Dailymotion afin de mettre en ligne et en lien sur son site, des interviews des Membres de L'ARP et les captations de grands rendez-vous annuels, notamment *Cinéastes !*

Newsletter hebdomadaire :

L'ARP a mis en place l'envoi d'une newsletter hebdomadaire adressée exclusivement aux membres de L'ARP afin de les informer sur l'actualité du secteur et de partager avec eux les positions et réflexions de L'ARP sur l'ensemble des enjeux en cours.

E. DIVERSITE CINEMATOGRAPHIQUE

L'action de L'ARP en faveur de la diversité culturelle s'est traduite en 2014 par une présence au sein des différentes instances nationales et européennes.

L'ARP a notamment participé, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles, au suivi de plusieurs dossiers.

FRANCE

ASSISES DE LA DIVERSITE : RAPPORT BONNELL

En janvier, suite à l'article de Vincent Maraval, les Assises de la diversité sont organisées par le CNC, proposant des Ateliers de travail de René Bonnell. Les rapports des groupes de Pascale Ferran et René Bonnell sont remis, qui se font l'écho de certaines propositions soutenues par L'ARP depuis plusieurs années. Le CNC souhaitant que s'ouvrent des discussions et que les organisations travaillent sur les obligations des chaînes, la chronologie des médias, le fonds de soutien, les aides sélectives et automatiques... des réunions de travail sont annoncées.

L'ARP salue le Rapport de René Bonnell, remarquable de précision et d'ambition de se défaire de toute forme de tabou, dont elle partage globalement les constats et pistes d'exploration. Ce rapport et celui « pour un meilleur financement du cinéma d'auteur » coordonné par Pascale Ferran, seront l'objet d'échanges auxquels L'ARP va être étroitement associée, rencontrant le CNC afin d'élaborer le calendrier des travaux à mener pour la mise en place de leurs conclusions à travers trois ateliers organisés jusqu'au mois de mai, à raison d'un rendez-vous par semaine.

Pour L'ARP, les pistes d'une nouvelle économie du cinéma, respectant les principes mutualistes historiques, vont participer incontestablement à stopper l'inflation du coût des films et à retrouver les vertus d'une production équilibrée. Il appartient donc aux organisations professionnelles de s'emparer de ces différents rapports, en complétant le socle de réflexion ainsi présenté avec l'étude sur la rentabilité réalisée dans le cadre des Assises.

En février, Florence Gastaud et Michel Hazanavicius rencontrent la FNCF et Alain Sussfeld, Directeur Général d'UGC, afin de discuter des dispositions de chacun à la veille de ces travaux. Chacun semble prêt à s'asseoir autour de la table pour faire avancer les choses dans la concertation. En parallèle, L'ARP rencontre les chaînes pour évoquer tous les sujets en cours.

En mars ont lieu les premières réunions de travail, au sein desquelles L'ARP est représentée par Dante Desarthe, Arnaud Boufassa, Florence Gastaud et Vincent Le Tréis. Le travail est divisé en 3 groupes : Groupe 1, Financement de la production et diversité ; Groupe 2, Transparence et partage ; Groupe 3, Diffusion et distribution.

Au sein du Groupe 1 Financement de la production et diversité, sur les questions d'avances sur recettes, L'ARP se dit favorable à un chiffrage le plus tôt possible et pour qu'une commission de chiffrage puisse s'exprimer dès la décision d'octroyer l'avance par les collègues du dispositif. Sur l'équilibre entre aides automatiques et sélectives, L'ARP demande un meilleur soutien des films bénéficiant de l'avance, plus de transparence sur les modalités d'attribution de l'avance et sur la composition des collèges. L'ARP se dit aussi favorable à une réintroduction des 2^{èmes} films dans le 1^{er} collège.

La première proposition du Groupe vise à rendre plus progressive la dégressivité des taux de retour du soutien automatique en fonction du nombre des entrées, en intégrant un palier supplémentaire. L'ARP approuve cette possibilité, en particulier dans la mesure où il ne s'agirait pas de diminuer les taux de retour des tranches supérieures.

Sur l'opportunité très discutée de mettre en place un dispositif plus fin, permettant de rapporter les seuils à l'ambition commerciale supposée des films, L'ARP se dit aussi favorable.

Sur l'export et la possibilité de la majoration du soutien à la production en fonction de l'export, L'ARP estime que le nombre de territoires vendus ne saurait être le seul critère à prendre en compte.

Sur le crédit d'impôt, en admettant un objectif d'amélioration de la condition financière des tournages et non seulement leur localisation en France, L'ARP imagine plusieurs possibilités : réduire le plafond du crédit d'impôt ou rendre plus dégressif le taux, en envisageant une réallocation au sein de l'enveloppe du CIC qui resterait ainsi constante.

Sur les aides régionales, afin de rendre les films financés par les régions plus visibles sur leur territoire, L'ARP imagine qu'il faudrait peut-être envisager des dispositifs d'accompagnement des sorties ciblés sur ces territoires et inciter à mieux structurer le retour politique demandé aux producteurs pour maintenir un équilibre vertueux.

L'idée est alors proposée que les avances du 3^{ème} collègue puissent servir à rémunérer les techniciens dans le cas d'intéressement dans le cadre de films bénéficiant du régime dérogatoire à la convention collective, ce qui a semblé remporter l'adhésion de L'ARP si l'enveloppe de ce collègue était revalorisée.

Sur les petits films, L'ARP défend un effort nécessaire de la part des chaînes de télévision, et tente de raisonner en obligations de groupe et non plus de chaînes, une liberté de diffusion pouvant être accordée en échange d'une meilleure répartition des financements.

Au sein du Sous-groupe financements alternatifs, L'ARP se dit défavorable à la piste d'investissements SOFICA, non plus dans les films, mais dans des fonds d'investissement, qui priverait les SOFICA de leur responsabilité, ajouterait un intermédiaire financier supplémentaire et un coût, et compliquerait d'autant plus la sortie des SOFICA à la fin de leur durée de vie.

Au sein du Groupe 2 Transparence et partage, L'ARP estime que le projet de loi à l'étude sur les audits automatiques répondrait à certaines des principales critiques du rapport de la Cour des Comptes sur le manque d'assurance d'une bonne traçabilité des recettes aujourd'hui.

Sur le plafond de l'intensité des aides, L'ARP serait favorable à une meilleure prise en compte de certaines dépenses du producteur (ou leur valorisation) pour répondre à cette difficulté induite par un plafond d'intensité trop bas pour permettre à certaines aides d'être pleinement perçues (Avance sur recettes, etc.). Elle évoque aussi la possibilité d'une amélioration du taux dans le cas de films n'ayant pas bénéficié des obligations de financement, par exemple, et insiste sur la piste d'une prise en compte réelle du travail du producteur.

Sur le préfinancement des chaînes, L'ARP rappelle l'idée d'imaginer des obligations de groupe et non plus seulement de chaînes.

L'ARP regrette les refus de certaines organisations de se soumettre aux audits et se dit favorable au fait que le CNC puisse à l'avenir les imposer

Sur l'encadrement des cachets, le rapport Bonnell constate une autorégulation et propose, en cas d'un retour à l'inflation, de jouer sur le niveau de prise en compte des investissements des chaînes dans le cadre de leurs obligations. L'ARP estime que les catégories de talents devront être distinguées pour éviter de pénaliser les catégories les plus fragiles, et juge souhaitable une approche à la fois par bénéficiaire (en absolu) et par poste (par rapport au budget du film - en fonction du type de film).

L'ARP se félicite de la décision du CNC de chiffrer l'avance sur recette plus en amont, ce qui devrait permettre aux producteurs de construire leurs budgets sur une donnée connue et donc sans nécessairement le revoir à la baisse au moment du chiffrage.

Au printemps, L'ARP se félicite que le rapport de la Cour des Comptes sur l'intervention du CNC dans le secteur et, plus globalement, sur son économie, reconnaisse les vertus du système de financement du cinéma, comme l'urgence de le réformer pour lui permettre d'être pérenne.

A la veille de la réunion du Groupe 3 Diffusion et distribution, L'ARP adresse au CNC, avec le BLIC, le BLOC et l'UPF, un courrier demandant que le groupe de travail puisse aborder sans tabou les problématiques liées à l'exploitation.

Sur la dernière réforme des aides à la distribution, L'ARP se prononce pour ne pas raisonner à enveloppe fermée, afin de faire en priorité profiter la distribution de la nouvelle dynamique TST-D.

Sur l'exposition des films en salles et les dérives constatées en la matière, le rapport Bonnell relève une forte concentration d'exposition des « gros » films, une véritable multiplication des séances dites « porteuses » engendrant de fait une part de plus en plus faible pour les films de la diversité. Il souligne aussi un déséquilibre entre la grande exploitation et les salles Art et Essai, ce qui défavorise le cinéma d'auteur sur tout le territoire.

L'ARP soutient une des pistes du rapport invitant à garder à l'esprit qu'une exposition durable et renouvelée des films français sur tout le territoire est une des conditions de survie du cinéma national, de stabilisation de la structure de la fréquentation, et de réduction de la dépendance vis-à-vis du cinéma américain. Les conditions générales de location pourraient être améliorées (nombre minimal de semaines ou de séances garanties sur une période homogène, paliers de retraits, etc.) afin de s'appliquer à défaut de stipulations écrites convenues entre le distributeur et l'exploitant. Il s'agit toutefois de trouver un niveau de détail qui permette d'éviter que l'exception aux conditions générales soit systématique. La liste des cas de figure à couvrir dépendrait de la durée d'exposition, du nombre de copies (films « fragiles »), de la situation géographique de la salle (concurrence, bassin de population, etc.), de la typologie des salles (nombre d'écrans).

S'agissant de l'aménagement du territoire et de l'exploitation, suite au rapport Lagauche, le cadre des autorisations d'implantations des multiplexes est rapatrié au sein du code du cinéma, et pose en principe le maintien du pluralisme en matière d'exploitation. Par exemple, L'ARP se dit favorable au principe de l'engagement de programmation spécifique, les dossiers de demande de création de multiplexes devant donc plus systématiquement s'exprimer sur un cadre de programmation plus détaillé que jusqu'alors. Enfin, les extensions de nombre de salles ou de sièges de multiplexes déjà implantés devraient dorénavant faire l'objet d'un examen avant autorisation.

L'ARP se prononce pour un soutien des salles Art et Essai et pour une réflexion sur l'affinement du soutien automatique à l'exploitation.

Concernant le soutien à l'export, L'ARP demande que le soutien généré pour l'exportateur ne soit calculé que sur les territoires pour lesquels il a un mandat – ce qui n'était pas initialement prévu.

En conclusion des Assises, en septembre, L'ARP, représentée par Dante Desarthe et Florence Gastaud, est auditionnée par le CNC sur les projets de mesures qu'il avait soumis durant l'été en matière de transparence et de lutte contre l'inflation des coûts des films.

En octobre, dans le communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP demande que la suite des Assises du cinéma puisse ouvrir une discussion sur l'exploitation et la diffusion. Elle en appelle au dialogue et à la prise de mesures rétablissant les grands équilibres du secteur, principalement entre l'exploitation et la distribution. Selon elle, un rééquilibrage doit permettre de retrouver une meilleure répartition des copies et une plus grande équité, et ne peut se faire sans engagement de part et d'autre.

En décembre, le CNC rend publiques ses mesures, parmi lesquelles deux évolutions principales :

- les conditions spéciales accordées aux réalisateurs-producteurs pour que le capital social minimum de 45 k€ puisse n'être libéré en numéraire que pour moitié sont étendues à tous ;
- le salaire maximal accordé à une personne pour pouvoir accéder aux aides devient progressif et fonction du budget des films. Le montant ne peut excéder un montant cumulé calculé ainsi : 15 % de la part du coût de production de l'œuvre inférieure à 4 000 000 € ; 8 % de la part du coût de production de l'œuvre supérieure ou égale à 4 000 000 € et inférieure à 7 000 000 € ; 5 % de la part du coût de production de l'œuvre supérieure ou égale 7 000 000 € et inférieure ou égale à 10 000 000 €.

VOD

En janvier, les cinéastes de L'ARP saluent le contenu du rapport du CSA sur l'application du décret SMAD de 2010. Après le rapport de l'Acte II de l'Exception Culturelle et avant le rapport Bonnell, ce rapport offre à son tour des pistes de travail constructives pour faire évoluer la relation du secteur aux chaînes de télévision et aux services de médias à la demande. Les préconisations du CSA en matière de chronologie des médias ont la pertinence de celles préconisées dans le rapport de l'Acte II de l'Exception Culturelle. Ces conclusions confirment la nécessité de faire évoluer ces règles pour que les services numériques prennent leur place dans la diffusion et dans le financement des œuvres.

Pendant le festival de Cannes, nombre de discussions tournent autour de la chronologie des médias, grâce à la sortie directement en VoD de *Welcome to New-York* d'Abel Ferrara. Dans un communiqué, L'ARP soutient cette expérience d'e-distribution direct to VoD qui témoigne de l'urgence d'une réforme de la chronologie des médias. En effet, en ne permettant pas à certains films qui sortent en salles d'être présents sur d'autres médias avant un délai souvent inadapté, elle interdit aussi à un film qui sort en vidéo à la demande de rencontrer son public en salles.

Le 16 mai, Florence Gastaud publie dans *Le Monde* une tribune intitulée *Inventons de nouvelles règles pour diffuser nos films*. Alors que *Welcome to New York*, d'Abel Ferrara, est disponible sur l'ensemble des plates-formes de vidéo à la demande (VOD), en France, il ne sortira pas dans les cinémas, à l'inverse de la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis. Cela, en raison de la chronologie des médias française qui interdit à une œuvre cinématographique d'être exposée au même moment en salles de cinéma et sur un autre média de diffusion. Si la chronologie des médias est déterminante pour l'économie du cinéma, il faut s'interroger sur son organisation, qui n'a pas évolué depuis des décennies. Or, le marché de l'exploitation cinématographique s'est durci et, prétexte ou réelle cause, sous l'effet du numérique, la surreprésentation de certains films dans les salles obscures a spectaculairement augmenté. Le succès du moment se retrouvera partout, parfois même sur plusieurs écrans d'un même établissement, au détriment des autres films et de la diversité. Au-delà du passage au numérique, le parc cinématographique a lui aussi changé de nature : l'équilibre entre labels indépendants et grands groupes d'exploitants et de distributeurs vacille. Du fait de ces profonds bouleversements, la très forte concentration de longs-métrages en salles de cinéma ne permet plus aux films aux économies fragiles d'exister auprès de leur public. L'exploitation cinématographique en salles doit pouvoir réinventer ses règles. Toutes ces questions ont été intelligemment abordées dans le rapport de Pierre Lescure, qui proposait des réponses équilibrées, notamment une chronologie permettant un accès plus rapide à la VOD pour les films qui n'avaient pas trouvé leurs financements grâce aux chaînes historiques.

L'ARP espère que les travaux initiés par le CNC à la suite des multiples rapports sur le sujet aboutissent rapidement à des propositions allant dans ce sens. Dans la lignée des propositions du rapport Lescure, elle demande : la mise en place d'une commission de professionnels pouvant se prononcer sur certaines dérogations ; le raccourcissement des délais pour les films n'ayant pas de financements des chaînes historiques ou pour les plateformes de SVoD vertueuses ; l'interdiction des périodes trop longues de gel de droits.

A Cannes, L'ARP organise également un déjeuner autour de ces questions, en présence de Michel Hazanavicius, Président de L'ARP ; Florence Gastaud, Déléguée Générale de L'ARP ; Jean-Paul Salomé, Président d'Unifrance ; Jean Labadie, Président du Pacte ; Olivier Wotling, Directeur du cinéma du CNC ; Etienne Ollagnier, Co-gérant Jour2Fête ; Nathalie Coste-Cerdan, Directrice du cinéma de CANAL+ ; Antoine Rein, Producteur, Delante Films, Karé Productions ; Richard Patry, Président de la FNCF ; Rodolphe Belmer, Directeur général de CANAL+ et Vincent Maraval, Directeur des ventes internationales de Wild Bunch.

En août, L'ARP salue la lettre ouverte de Jean Labadie à la Ministre de la Culture et de la Communication Aurélie Filippetti, et soutient pleinement ses propos. Elle prend aussi connaissance de la réponse de la ministre, consciente comme elle que le développement de l'offre légale est un élément essentiel de la lutte contre le piratage. C'est ce qui a toujours animé L'ARP dans ses demandes de réformes de la chronologie des médias ou son souhait de voir dynamisées les plateformes de VOD et SVOD.

Pour permettre à la chronologie d'être un outil au service des films et de leurs spectateurs, au bénéfice de la diffusion des œuvres comme de leur économie, L'ARP appelle à rendre pertinence et efficacité à la base de mesures avancées par la Ministre de la Culture et de la Communication. Toutefois, L'ARP redit qu'il est vain de croire au développement d'une offre légale capable de rendre viable une nouvelle économie du cinéma si une forme de laxisme non avoué continue à perdurer dans la lutte contre le piratage. L'ARP appelle une déclaration de la Ministre fustigeant clairement la consommation illégale des œuvres.

En septembre, tandis que le CNC rassemble les organisations professionnelles afin de présenter un bilan de l'observatoire de la chronologie et de faire entendre ses propositions d'évolution de la chronologie, les chaînes payantes et nombre d'organisations manifestent leurs craintes de voir la concurrence des plateformes de VOD par abonnement s'accroître – en particulier face aux deuxièmes fenêtres de diffusion payante. Les chaînes gratuites, et surtout TF1, conditionnent quant à elles leur ouverture à une réforme de la chronologie, à une contrepartie consistant en la baisse de leurs obligations.

Face à ce conservatisme, la position de L'ARP d'une ouverture à l'expérimentation sur des sorties originales, ou d'une place à donner à la VOD par abonnement pour les films non préfinancés par ailleurs, sans faire l'unanimité, remporte toutefois quelques adhésions.

En décembre, le Ministère de la Culture et de la Communication semble déterminé à faire évoluer la chronologie dans une mesure plus ambitieuse que celle retenue par le CNC (qui à ce stade pourrait se limiter à des mesures ne pouvant être utilisées que pour les échecs commerciaux en salles – plutôt que de permettre de réellement repenser leurs sorties de manière à ne pas attendre l'échec pour réagir).

Alors que les discussions reprennent autour de la proposition du CNC, celles-ci ne laissent pas de place à l'expérimentation et n'ouvrent pas la possibilité de penser différemment les sorties pour les films, puisqu'il n'y aura manifestement pas de dérogation possible pour rapprocher de la sortie salles la sortie VOD, hormis a posteriori, pour les échecs patents, et seulement d'un mois.

Pour autant, certains syndicats de distributeurs indépendants (notamment le SDI) ou encore l'APC, commencent à envisager la possibilité de sorties simultanées. C'est une évolution majeure dans l'état d'esprit et la philosophie de certains.

Les principales évolutions concernent alors :

- l'EST (*Electronic Sellthrough*, ou VOD en téléchargement définitif), qui pourrait avoir une place systématiquement avancée de 15 jours dans la chronologie (à 3,5 mois après la sortie salles, donc), afin de prendre en compte la nécessité de développer ce marché à relativement plus forte valeur ajoutée que la VOD locative. Il reste interdit de geler les droits EST durant les fenêtres de diffusion télévisuelle ;
- les fenêtres glissantes qui, en l'absence de partenaire financier correspondant à une fenêtre, permettent de faire avancer le financeur de la fenêtre suivante ;
- les services de télévision gratuite, qui doivent permettre une continuité de l'exploitation VOD durant leur fenêtre de diffusion. En contrepartie, les chaînes pourraient décider du ou des services de VOD pouvant diffuser le film. Leur fenêtre est avancée de 2 mois.

En dehors des glissements de fenêtres, la SVOD est maintenue à 36 mois et dans l'ensemble, les chaînes sont protégées des risques de parasitisme par des mesures interdisant aux plateformes de VOD des politiques tarifaires ou promotionnelles agressives.

YOUTUBE

En juin, par voie de communiqué, L'ARP profite des tensions entre indépendants de la musique et Youtube pour relever une nouvelle fois l'incohérence à considérer Youtube comme un

simple hébergeur, et pour rappeler un principe fondateur des industries culturelles : l'indépendance est un vecteur de diversité.

Cet épisode pose en effet, si l'on entend la pression commerciale et économique induite, la question du rôle réel des plateformes, telle Youtube, dans la diffusion des œuvres. Youtube, comme ses consœurs, se prévaut du statut extrêmement protecteur d'hébergeur, qui s'accompagne d'une fiscalité et d'obligations différentes de celle des éditeurs ou distributeurs, au moins en France, ainsi que d'une presque totale absence de responsabilité devant ce que diffusent les plateformes. Une plateforme qui sélectionne des œuvres en fonction d'accords commerciaux (ou pour quelque autre raison), est donc loin de l'hébergeur neutre qu'elle prétend être. Elle remplit même de manière ostensible le rôle d'éditeur ou de distributeur. L'ARP tient donc à souligner cet état de fait et appelle sans attendre à redéfinir les statuts des acteurs du monde numérique pour les adapter aux pratiques d'aujourd'hui.

Dans le communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP rappelle combien il devient urgent de repenser la relation singulière qui unit la télévision et le cinéma, et de prendre enfin en compte ce qu'est devenu le petit écran et ce que sont devenus les spectateurs qui veulent du cinéma. Elle demande donc au Ministère de la Culture et de la Communication, au CNC et au CSA, d'organiser conjointement un travail autour de la télévision et de son devenir. Elle appelle à retrouver une approche globale du secteur dans la régulation en place et notamment à mieux prendre en compte le rôle des câblo-opérateurs, satellites et FAI qui distribuent l'offre cinématographique.

ARRIVEE DE NETFLIX

Début 2014, L'ARP insiste auprès du Ministère de la Culture et de la Communication sur la nécessité d'inciter Netflix, dont l'arrivée en France est sujette à des rumeurs, à venir s'y installer, et de voir quel engagement la société serait prête à accepter. Quoi qu'il en soit, l'arrivée de Netflix est appelée à ouvrir un débat que L'ARP attend depuis cinq ans et relancera les offres de tous les diffuseurs.

L'ARP voit dans la directive SMAD une directive dépassée, calquée sur les obligations des chaînes de télévision mais portant sur du non linéaire. Elle encourage donc le Ministère de la Culture et de la Communication à demander, lors de sa rencontre avec Netflix, des projections, et à expérimenter, la régulation d'une plateforme et d'un géant de la VoD.

L'ARP reste donc vigilante, et défend le principe que les nouveaux opérateurs comme Netflix doivent participer à la diversité culturelle française, comme tous ceux qui diffusent des œuvres sur le territoire français.

En mars, L'ARP soutient dans un communiqué les efforts de discussion entrepris par le Ministère de la Culture et de la Communication avec le géant américain et partage sa volonté d'imaginer une relation pérenne avec les acteurs du numérique. Avec l'arrivée imminente de Netflix, l'Acte II de l'Exception culturelle doit désormais voir le jour. Les pistes avancées par le rapport de Pierre Lescure répondent aux besoins d'évolution de la régulation, avec notamment parmi elles l'urgence de la réforme de la chronologie des médias pour les services de SVOD. L'ARP rappelle que ceux qui veulent des droits ont des obligations. Quelles que soient demain les règles de concurrence qui régiront les rapports entre les grands opérateurs étrangers et les offres nationales, leur vraie richesse ne se développera qu'avec les films. Netflix est bienvenu en France pour en devenir un nouveau diffuseur, mais seulement dans le respect d'un équilibre bénéfique à la pérennité de la création, qui ne brade ni nos œuvres, ni nos règles collectives.

Dans les semaines suivantes, l'arrivée de Netflix en France est confirmée. Mais la plateforme opérera depuis l'étranger, ce qui lui permettra d'échapper aux obligations pesant sur les SMAD installés en France.

Le CNC poursuit alors sa réflexion sur l'évolution de la chronologie des médias, en parallèle des réunions de concertation liées aux assises. De son côté, le CSA rappelle de nouveau ses propositions d'aménagements – légèrement moins ambitieuses que celles du rapport de l'Acte II de l'Exception Culturelle – dans le cadre de son rapport annuel. L'institution souhaite encore que soit suivie la voie du conventionnement volontaire. Mais la question reste entière sur la manière de capter ou d'imposer ces règles à des acteurs émettant depuis l'étranger.

En juin, L'ARP s'adresse au CNC, afin qu'il dévoile son calendrier et ses méthodes pour envisager une révision de la chronologie des médias.

La plateforme fait son arrivée en France le 15 septembre, et annonce vouloir respecter la chronologie des médias en l'état actuel et payer la TVA en France.

NEGOCIATIONS AVEC LES CHAINES

Orange Cinéma Séries

Depuis le dernier accord avec Orange Cinéma Séries (80 millions d'euros sur trois ans), OCS a changé de modèle économique, étant désormais distribué via Canalsat et d'autres serveurs. OCS, qui réunit 1,6 millions d'abonnés aujourd'hui, ne remplit plus ses obligations. Un bras de fer s'installe avec la profession pour reconduire l'accord et anticiper la négociation avec CANAL+. L'ARP tente de renégocier avec OCS sur l'intérêt de l'accord, sur la clause de diversité, tandis qu'OCS demande plutôt une baisse de des financements.

Le CSA conventionne ensuite les chaînes OCS en reprenant beaucoup de points existants dans l'accord d'OCS avec le cinéma, et avec des obligations d'investissement de 179 millions d'euros sur cinq ans. Des subtilités restent toutefois à préciser sur la clause de diversité.

Le vrai pouvoir est celui du distributeur, qui a le pouvoir économique mais auquel la régulation ne s'applique pas. Le CSA demande alors le soutien de L'ARP et des organisations professionnelles pour changer cela.

En novembre, alors que les discussions avec OCS continuent, la possibilité d'un accord avant la fin de l'année n'est pas à écarter, bien que là encore les évolutions de la chronologie des médias aient aussi leur importance sur l'aboutissement réel des négociations. Il s'agit notamment de définir les modalités de calcul des différents niveaux d'obligation de la chaîne. L'ARP encourage donc des modalités qui réservent la plus grande part des obligations de financements aux EOF, et ne manque pas de rappeler l'importance de préciser et améliorer la clause de diversité telle qu'elle est prévue dans la convention avec le CSA.

CANAL+

L'accord avec CANAL+ prenant fin le 31 décembre 2014, L'ARP rencontre les dirigeants de la chaîne afin de défendre notamment le principe d'obligations de groupe, et pour imaginer comment améliorer l'exposition et le financement du cinéma français dans un contexte difficile, CANAL+ étant très attaqué sur le front des abonnés, alors que la VoD se développe rapidement

Parallèlement, suite au recours de TF1 et M6 devant le Conseil d'Etat, celui-ci décide de revenir sur la décision d'autorisation consentie par l'Autorité de la Concurrence pour le rachat de D8 par le groupe CANAL+, qui devra donc émettre une nouvelle demande d'autorisation avant juillet 2014, avec davantage de concessions.

Le Conseil d'Etat estime que l'Autorité de la concurrence « a commis une erreur manifeste d'appréciation » en n'imposant pas assez d'obligations (il vise notamment les préachats des films français). Le groupe CANAL+ ne semble pas inquiet quant à l'issue de la nouvelle procédure, mais les chaînes TNT des groupes TF1 et M6 devraient bénéficier de mesures empêchant mieux CANAL+ de faire bénéficier à D8 de conditions favorables par rapport à ses concurrentes en matière de cinéma, de séries et de télévision.

En mars, CANAL+ est attaqué sur le football. Le Président de la Ligue de Football Professionnel, Frédéric Thiriez, cherche ainsi à faire grimper les enchères opposant la chaîne française à sa concurrente Qatarie beIn Sport. Dans un communiqué, L'ARP condamne fermement ces agissements.

CANAL+ est aussi attaqué sur l'offre payante avec Netflix et à terme, pourrait être très affaibli. L'ARP propose de travailler avec le groupe, qui tente d'imaginer l'avenir en créant une distribution OTT (Over The Top) avec l'annonce d'une « box » promettant un accès aux offres du groupe (chaînes et contenu web) directement par Internet. Il semble donc se déplacer d'un monde régulé vers un monde plus libre, comme l'illustre la création de ses trois chaînes Youtube et sa stratégie de développement forte sur le web. Il faut comprendre où va CANAL+, sa stratégie, voir s'il faut ou non l'aider, et réinventer ensemble le rapport du cinéma avec CANAL+.

Ces mesures permettant à CANAL+ de s'affranchir du « péage » des distributeurs de chaînes, L'ARP interpelle dans un courrier rendu public le Président du CSA, Olivier Schrameck, quant à l'urgence de s'interroger sur le déplacement d'un secteur régulé vers un secteur qui ne l'est pas encore.

L'ARP se félicite de ce développement, qui semble se vouloir ambitieux, des acteurs nationaux vers le numérique ouvert. Les partenaires historiques doivent pouvoir se développer rapidement sur des réseaux qui n'ont jusqu'alors que trop été préemptés par des géants mondiaux peu vertueux envers la création. Mais le CSA doit aussi appréhender ces nouveaux modes de diffusion et étudier des pistes de régulation. La question de la diffusion et du financement des œuvres, les règles devant régir leur distribution, sont au cœur de ces questions. L'ARP souhaite réfléchir, avec le CNC et les partenaires historiques, à la manière d'accompagner ce mouvement de transition pour permettre un rayonnement de ces services, dans un développement serein, vertueux et régulé.

Dans le même temps, L'ARP, représentée par Michel Hazanavicius et Florence Gastaud, rencontre CANAL+ pour en connaître la stratégie, ainsi que la Présidente du CNC, Frédérique Bredin, pour évoquer notamment l'arrivée de Netflix.

En septembre, CANAL+ semble vouloir rassurer la profession en garantissant la même enveloppe, mais aussi souhaite développer encore davantage la diffusion des œuvres sur la télévision de rattrapage, et investir dans le développement de projets.

En novembre, à la suite du courrier BLIC BLOC UPF envoyé au Ministère de la Culture et de la Communication, demandant la réunion d'une nouvelle table ronde de l'ensemble des chaînes et organisations autour de la Ministre, CANAL+ décide de suspendre les discussions sine die.

Toutefois, pour calmer les esprits et négocier au mieux, CANAL+ se dit prêt à prolonger l'accord existant de 4 à 6 mois supplémentaires, afin de notamment prendre en compte les évolutions de la chronologie des médias à venir.

France Télévisions

Depuis 2011, France Télévisions rencontre L'ARP et l'ensemble des organisations professionnelles pour tenter de trouver un accord sur les modalités de mise en place d'une télévision de rattrapage pour les films. France Télévisions émet une première proposition d'encadrement de la télévision de rattrapage, permettant à la fois de limiter une surabondance d'offre gratuite destructrice de valeur et une réelle rémunération de ce nouveau mode d'exploitation, et favorisant par ailleurs le développement de la VOD payante.

L'ARP considère qu'un équilibre doit être trouvé entre l'importance d'ouvrir la télévision de rattrapage aux films et celle de ne pas inonder les écrans avec une offre gratuite permanente de films qui nuirait au développement de la VOD et de la VOD par abonnement.

En septembre, L'ARP continue les échanges avec France Télévisions quant au niveau de rémunération sur la télévision de rattrapage. Puis elle fait parvenir à France Télévisions une contreproposition à celle qui a été faite aux organisations professionnelles, son objectif étant de trouver un juste milieu entre l'exposition des films et la valorisation économique de leur diffusion.

Le Conseil d'Administration de France Télévisions réuni en octobre se donne alors un délai supplémentaire de deux mois pour étudier les propositions des organisations professionnelles.

Dans le communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP demande aux pouvoirs publics d'intégrer la télévision de rattrapage dans les obligations des chaînes gratuites et payantes. La télévision de rattrapage doit pouvoir s'ouvrir au cinéma, elle est appelée à se démocratiser largement. Le cinéma ne doit pas être le grand oublié de ce mode d'accès aux œuvres, si l'on ne veut pas défaire cinquante ans d'éducation à l'image.

Cette ouverture ne peut se faire que de manière encadrée, et L'ARP en appelle notamment à France Télévisions et aux pouvoirs publics pour présenter un modèle expérimental ambitieux en matière de régulation, qui permette une rémunération juste des ayants-droit et qui n'obère pas les chances de développement des offres alternatives payantes en inondant les écrans d'une offre gratuite surabondante. La rémunération au clic doit être un principe fondateur de ce modèle.

Ces travaux devront également s'inscrire dans une reprise des négociations entre organisations et chaînes de télévision autour de quelques idées clefs. En particulier des obligations de groupe qui associent une plus grande liberté de diffusion pour les chaînes contre une meilleure répartition des financements. Ces accords sont aussi le moyen d'accompagner les acteurs historiques dans le non linéaire. Si aucune plateforme étrangère n'est nécessairement l'ennemi, la profession dans son ensemble a intérêt à l'existence d'acteurs nationaux dynamiques, forts, et à l'écoute des usages de leurs spectateurs, leur proposant un cinéma de qualité.

En novembre, France Télévisions attend toujours une formalisation des demandes concrètes des autres organisations professionnelles pour pouvoir formaliser sa réponse à la proposition de L'ARP.

Lors du Conseil d'administration de France Télévisions, il est demandé un délai jusqu'en début d'année 2015, pour que les propositions reçues puissent constituer la meilleure base de négociation possible.

CSA

En octobre, L'ARP se rend au CSA, de même que les représentants des chaînes, des radios, l'ensemble des organisations professionnelles et institutions du secteur, et que certains représentants politiques, afin de redire ou d'entendre l'importance du secteur audiovisuel dans notre économie. Les chaînes, notamment publiques, y expriment leur vision de la télévision de demain, qui pour rester sociale doit conserver sa capacité à rassembler ponctuellement les masses.

L'ARP se montre vigilante aux annonces faites à cette occasion, concernant la réforme de la redevance audiovisuelle et pour une meilleure articulation entre les positions de l'ARCEP et celles du CSA.

EXPLOITATION

Plateforme de diffusion

Au printemps, alors que les travaux des Assises pour la diversité du cinéma doivent se conclure à l'été, la question de l'exploitation des œuvres est au cœur des préoccupations.

Une large part de la profession (L'ARP, le BLOC, l'UPF) souhaite ouvrir en 2014 le sujet de l'exploitation, à travers une plateforme commune de propositions pour faciliter l'accès des films aux salles et l'accès des salles indépendantes aux films. Les industries techniques, les auteurs, les distributeurs, sont tous dans une souffrance réelle, à l'exception de l'exploitation, qui s'enrichit.

Pour L'ARP et ses partenaires, il est impossible de s'interroger sur l'économie du secteur sans analyser en profondeur l'exposition des films en salles, marquée par une forte concentration, qui impacte l'ensemble de la filière. Le paysage de l'exploitation a profondément changé ces dix dernières années, il est donc indispensable de trouver ensemble les contours d'une nouvelle régulation équilibrée, efficace et vertueuse.

L'ARP, le BLOC et l'UPF proposent à la concertation une plateforme de nature à favoriser notamment un renforcement de l'exploitation indépendante, une meilleure exposition des œuvres cinématographiques dans toute leur diversité, une amélioration du partage de la valeur, et ce, dans un environnement économique mieux analysé, anticipant les évolutions du secteur. Le cinéma commence en salle et toute réflexion autour de son financement et de son avenir ne peut s'envisager sans redéfinir collectivement et sereinement les contours de sa diffusion. Cette tribune suscite des oppositions violentes.

En octobre aux Rencontres Cinématographiques de L'ARP à Dijon, le deuxième débat pose la question de *l'Exploitation des films en salles : comment retrouver les meilleures conditions de distribution des œuvres ?* avec Daniel Goudineau, Directeur Général de France 3 Cinéma, Olivier Grandjean, Directeur de la programmation de Pathé ; Jean Labadie, Le Pacte ; Stéphane Libs, Gérant et Programmateur des Cinémas Star (Strasbourg) ; Etienne Ollagnier, Jour2Fête, Co-Président du SDI ; Richard Patry, Président de la FNCF.

Arrêt des VPF

En septembre, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes annoncent la fin des VPF (Virtual Print Fee) dans leurs salles.

En effet, dans le cadre de la participation des distributeurs au financement de l'équipement numérique des salles, le plafond de remboursement des frais éligibles a été atteint, au Cinéma des Cinéastes, depuis le 1^{er} août 2014.

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes souhaitent que la fin des VPF renforce le lien étroit entre exploitants et distributeurs, et oblige à repenser les équilibres et les rapports de force au profit d'une meilleure exposition des œuvres.

CONVENTION COLLECTIVE ET INTERMITTENCE

En juin, par voie de communiqué, L'ARP soutient le mouvement des organisations salariales et professionnelles qui demandent au gouvernement de surseoir à l'agrément de l'accord du MEDEF, qui vient bouleverser le régime d'indemnisation des intermittents du spectacle, et invite à réfléchir à la place que se doit de retrouver la Culture au sein de la société.

L'ARP considère en effet que cette réforme met en péril la production des œuvres à un moment où le secteur cinématographique et audiovisuel a rarement connu de situation aussi difficile.

CENSURE

En février, suite à l'action en justice de l'association d'extrême droite *Promouvoir* contre les avis de la commission de classification sur les deux volets du film *Nymphomaniac*, de Lars Von Trier, qui avait abouti à un durcissement des interdictions en salles, L'ARP, au côté des associations de producteurs, de cinéastes et de critiques, s'exprime contre le principe de cette double classification et contre l'obscurantisme ambiant.

Dans un communiqué, L'ARP se félicite du succès d'audience retentissant de *Tomboy*, de Céline Sciamma, diffusé sur Arte malgré les appels au boycott et à la déprogrammation de l'association Civitas : cette audience est une victoire de la culture sur la censure et sur la mouvance ennemie de la liberté qui s'en prend maintenant aux œuvres. Il est ainsi très regrettable que le tribunal administratif ait décidé de donner satisfaction à une autre association appartenant aux mêmes tendances que Civitas, sur les films *Nymphomaniac volume 1 et volume 2*, de Lars Von Trier, le juge acceptant en cette occasion de durcir les interdictions faites aux films lors de leurs passages en salles de cinéma. Ces décisions allaient à l'encontre des visas délivrés par la Ministre de la Culture et de la Communication, fondés sur les avis votés par le comité d'experts de la Commission de Classification.

BUDGET DU CNC

Au printemps, devant l'apparent souhait de Bercy de proposer une nouvelle ponction sur le fonds de roulement du CNC (le montant de 150 M€ a été évoqué), L'ARP écrit au Président de la République et au Premier Ministre pour plaider la cause du cinéma français.

En juillet, L'ARP apprend avec stupeur les perspectives budgétaires du CNC : après 360 M€ de ponctions en 3 ans, ses réserves constituées pour numériser les œuvres sont épuisées. Plus grave encore, les perspectives de recettes pour 2014 et 2015 sont inférieures aux besoins courants du secteur d'une centaine de millions d'euros. La réserve dite de solidarité pourrait

ne pas suffire à équilibrer les comptes de ces deux années si les dépenses se maintiennent à niveau.

La situation pourrait même être plus dramatique, compte-tenu de certaines hypothèses probablement trop optimistes, notamment concernant le maintien de la TSA au même niveau. En effet, la taxe, alimentée par la billetterie en salles, pourrait elle aussi être mise à mal étant données les perspectives de production de films en 2014. Alors que le premier semestre positionne déjà l'année en baisse de 13% sur les tournages, 2015 ne pourra parvenir au même niveau d'entrées sans proposer la même diversité de films sur les écrans...

Dans ce contexte encore aggravé, L'ARP exhorte une nouvelle fois les pouvoirs publics à ne pas ponctionner le CNC. Le secteur n'en a plus les moyens sans risquer de l'entraîner toujours plus gravement dans la crise, alors qu'il tente justement de se réinventer. Le cinéma français a travaillé collectivement depuis deux ans à corriger son économie, à la repenser, à la rendre plus cohérente, équilibrée et raisonnable, en lui redonnant toutes les vertus mutualistes qui président à son fonctionnement et à sa régulation depuis l'invention du Centre.

L'ARP défend que l'économie du pays ne peut se permettre de fragiliser un secteur qui génère 16,2 milliards d'euros de valeur ajoutée et représente plus de 340 000 emplois. Le dynamisme de ce secteur repose sur un système redistributif et mutualiste différencié du budget de l'Etat, où ce sont les contributions des diffuseurs qui financent la création. Les soutiens du CNC exercent un puissant effet de levier sur l'investissement et la relocalisation de l'emploi, notamment au bénéfice des Régions. Le fonds de soutien du CNC ne peut plus servir à combler le budget de l'Etat.

AIDES REGIONALES

En mai, L'ARP condamne la décision du Tribunal administratif de Lyon, qui vient remettre en cause la convention unissant Rhône-Alpes au CNC sur laquelle se fondent les aides de la Région au cinéma et à l'audiovisuel.

L'ARP s'inquiète de la motivation de cette décision : le tribunal ne reconnaît pas les aides régionales comme ayant été validées par la Commission européenne. Le risque de contagion est donc important, puisque l'ensemble des aides régionales repose sur ce même cadre juridique. Un effet domino serait potentiellement désastreux pour la production, alors que les financements sont déjà de plus en plus difficiles à réunir.

CREDIT D'IMPOT

En décembre, le Sénat confirme les mesures votées par l'Assemblée Nationale : extension aux films dont le budget est inférieur à 7 M€, majoration du taux du crédit d'impôt de 20 à 30% déjà en vigueur pour les films inférieurs à 4 M€, amélioration du taux appliqué aux films d'animation, passant ainsi à 25%, même lorsque leur budget est supérieur à 7 M€, améliorations du crédit d'impôt international.

L'entrée en vigueur de ces mesures interviendra au 1^{er} janvier 2016, ce qui laisse un an au CNC pour notifier la Commission Européenne et en obtenir validation.

A ce titre, la Commission européenne accepte enfin les modifications antérieures du crédit d'impôt cinéma (en particulier l'amélioration du taux pour les films dont le budget est inférieur à 4 M€, destinée à compenser certains effets de la convention collective). L'effet en est rétroactif au 1^{er} janvier 2014. En outre, le CNC estime que la validation des fondamentaux du crédit d'impôt par la Commission va faire jurisprudence, et que toute modification ne changeant pas la nature de l'aide ou de ses effets pourra bénéficier d'une procédure de

notification simplifiée. Le CNC est donc confiant dans une validation des nouvelles mesures crédit d'impôt rapide.

Dans un communiqué publié avec l'APC, le DIRE, le SPI, et signé par quelques personnalités du cinéma au lendemain du vote par l'Assemblée Nationale de la réforme du crédit d'impôt et de l'annonce par le CNC des premières mesures pour corriger certaines dérives de l'économie du cinéma, L'ARP salue le travail des pouvoirs publics. Les décisions politiques prises vont rendre sa vertu au système si pertinent du cinéma français. L'évolution du crédit d'impôt, les mesures d'amélioration de la transparence, ou encore les mesures anti-inflation des coûts des films sont, parmi d'autres encore, autant d'évolutions du dispositif au service de la diversité des films et de l'efficacité économique d'un secteur fortement générateur d'emplois. L'ensemble de ces mesures que la profession a su accepter collectivement, sans oublier celles qu'il faudra encore mettre en place demain, vont permettre de redonner du souffle au cinéma

EUROPE

COMMISSION EUROPEENNE

En septembre, L'ARP interpelle Jean-Claude Juncker pour marquer l'importance de ne pas faire des enjeux de la culture des préoccupations secondaires face à son désir de marché commun unique et numérique.

L'ARP s'interroge en effet de voir tout un pan de la culture désormais logé « sous » la houlette du Commissaire allemand en charge de l'Economie numérique et de la société numérique. Elle espère fortement que le choix de Jean-Claude Juncker est une manière d'affirmer qu'une politique européenne culturelle est essentielle pour le numérique, et non pas que le numérique a désormais vampirisé l'économie culturelle alors qu'il se devrait d'être à son service.

L'ARP rappelle que l'Exception culturelle ne doit pas être sacrifiée. Elle ne manquera pas de venir le rappeler au nouveau Président de la Commission, comme elle a eu très souvent l'occasion de l'expliquer à son prédécesseur.

Réactivant une cellule d'observation et d'action avec la SACD, le DIRE et le SPI, L'ARP étudie la stratégie à adopter pour la nécessaire influence qu'il faudra exercer sur la nouvelle Commission Européenne compte tenu des objectifs que se donne Jean-Claude Juncker.

CONSULTATION SUR LE DROIT D'AUTEUR

En février, L'ARP se dit satisfaite du nouveau témoignage d'adhésion du Parlement européen aux principes de la gestion collective des droits d'auteur. Le Parlement approuve alors définitivement la directive sur la question, et prend en compte les spécificités du cinéma et de l'audiovisuel. L'adoption de cette directive est l'occasion pour L'ARP de rappeler que la protection du droit d'auteur est la base du soutien à la création, en particulier au moment où la rédaction de la consultation publique en cours sur la révision des règles européennes en matière de droit d'auteur semble indiquer une tendance de la Commission européenne à l'oublier. Sans juste rémunération des auteurs, c'est tout l'écosystème de la création qui serait en péril.

Début 2014, en effet, la Commission européenne lance une consultation publique sur le droit d'auteur, pour mesurer l'opportunité d'en réformer le cadre et, le cas échéant, dessiner les contours de celui-ci. Les résultats de la consultation donneront lieu à la rédaction d'un livre

blanc devant servir à définir la feuille de route de la prochaine Commission, après son renouvellement. Cette feuille de route pourrait impliquer une révision de la directive sur le droit d'auteur. L'enjeu est donc important.

L'ARP travaille avec les autres organisations professionnelles de producteurs, avec la SACD et avec la Procirep, à des réponses objectives permettant de replacer les choses dans leur contexte, expliquant que le droit existant donne déjà toute latitude pour mettre en place des licences transeuropéennes. Si celles-ci ne sont pas toujours favorisées par rapport aux licences locales, c'est que le choix de territorialiser des droits se fait en fonction d'objectifs de financement de la création suivant l'intérêt des montages financiers (fondés sur le potentiel culturel et commercial par territoire).

La rédaction de la consultation semble indiquer que la Commission a d'ores-et-déjà un parti pris très fort en faveur de réformes, en faisant sur certains sujets importants le postulat qu'il y a un problème, d'une part, et que c'est par la réforme du droit d'auteur que celui-ci devra être résolu, d'autre part.

CHRONOLOGIE DES MEDIAS : TIDE

L'ARP soutient la sortie, dans toute la France, à tout moment et sur tout support, fin janvier, de *For Those in Peril* de **Paul Wright** (Royaume-Uni), puis en avril de *Après la nuit* de **Basil da Cunha** (Portugal). Ces deux premiers longs métrages, sélectionnés respectivement à la Semaine de la Critique et à la Quinzaine des Réalisateurs en 2013, ont en effet été disponibles quinze jours sur les plateformes VOD (Orange, FilmoTV et iTunes, ainsi qu'UniversCiné pour *Après la nuit*) en amont de leur sortie en salles de cinéma. Ils ont été à nouveau accessibles sur ces mêmes plateformes quatre mois après leur sortie nationale, respectant ainsi les règles de la chronologie des médias.

Cette exploitation multi supports encore exceptionnelle s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation TIDE coordonnée par L'ARP et soutenue par la Commission européenne, pour une meilleure circulation des films à l'ère numérique. À travers elle, il s'agit de mesurer comment une sortie rapprochée sur différents supports peut devenir un atout pour un film de la diversité, dans son exposition et dans sa diffusion ; de permettre à tous les acteurs économiques qui y participent (distributeurs, exploitants, plateformes VOD, etc.) d'imaginer une approche marketing et promotionnelle commune, innovante et réellement adaptée à l'économie de ces sorties (mutualisation des coûts, participation de chacun à la visibilité et au succès du film), avec une chronologie des médias au service des films et de leur diffusion ; de consolider l'accès de ces films au marché de la VOD en répondant aux attentes des usagers curieux d'œuvres diverses accessibles légalement et à la demande ; de tenter l'expérience de la complémentarité des fenêtres de diffusion, au bénéfice du film et de tous.

L'ARP voit dans cette expérimentation une illustration concrète et pertinente des propositions de René Bonnell sur le financement de la production et de la distribution cinématographiques.

Pendant le Festival de Cannes, L'ARP participe à l'organisation d'un débat voulu par la Commission européenne sur la chronologie des médias, autour des expérimentations TIDE, Speedbunch et EDAD menées dans le cadre de l'Action préparatoire « Circulation des films à l'ère numérique ». Introduit par **Thomas Paris**, Professeur affilié à HEC et auteur d'un rapport sur ces sorties simultanées multi supports et multi territoires, ce débat a accueilli distributeurs, exploitants, éditeurs de VoD européens : **Philip Knatchbull**, PDG de Curzon Film World (Royaume-Uni), **Thierry Lounas**, Directeur de Capricci Films, Vice-Président du Syndicat des Distributeurs Indépendants (France), **Nico Simon**, Président d'Europa Cinémas, PDG d'Utopia Group (Luxembourg), **Raymond Walravens**, MBA, Directeur du Cinéma Rialto

(Amsterdam, Pays-Bas), **Torsten Frehse**, PDG Neue Visionen Filmverleih, co-fondateur de Goodmovies Videolabel, membre du Bureau de l'AG Verleih (Allemagne) et **Gianluca Guzzo**, PDG MYmovies.it (Italie). Cette table ronde a réuni près de 150 professionnels européens. L'écho qu'ont reçu à cette occasion, notamment dans la presse, les débats sur la chronologie des médias a aussi beaucoup bénéficié de la sortie direct-to-VOD de *Welcome to New York*.

CHRONOLOGIE DES MEDIAS : SPIDE

Après de nombreuses discussions avec Xavier Troussard, chef de l'unité Media de la Commission européenne, ainsi qu'avec les partenaires de l'expérimentation TIDE (Under the Milky Way et Europa Distribution) et Wild Bunch, L'ARP prolonge son approche des sorties quasi-simultanées en day and date, à travers le projet SPIDE, consortium réunissant TIDE et SPEED BUNCH.

Il ne s'agit plus pour L'ARP de prendre en charge le suivi opérationnel des sorties, mais de coordonner l'ensemble avec la Commission, et d'assurer la communication institutionnelle sur l'expérimentation afin de faire évoluer les mentalités sur les questions de chronologie des médias et de day and date, pour les films qui ont besoin de cette souplesse d'exploitation pour exister.

Le principal objectif de SPIDE est de sortir simultanément (ou quasi-simultanément) de juin 2014 à juin 2015 des longs métrages européens sur plusieurs territoires de l'Union européenne, en utilisant des modèles de distribution « Day-and-date » (sorties simultanées ou quasi-simultanées en salles et en VOD). Pendant le dernier trimestre 2014, deux films sont sortis en « Day-and-date » et (quasi) simultanément sur plusieurs territoires européens dans le cadre de SPIDE : *Adieu au Langage* de **Jean-Luc Godard** (sorti en Espagne, Italie et Belgique) et *Master of the Universe*, documentaire de **Marc Bauder**, Prix du meilleur documentaire à l'European Film Academy (sorti en France, Italie, Pologne, Pays-Bas et en Grèce). Ces sorties et celles du premier semestre 2015 feront l'objet d'une analyse précise par Thomas Paris, qui sera communiquée aux professionnels européens.

Les partenaires de L'ARP sur ce projet sont des distributeurs (BIM, Vertigo, Wild Bunch Distribution, Wild Bunch Germany), Europa Distribution, des vendeurs internationaux (Autlook, Celluloid Dreams, Elle Driver, Fandango, Kinology, Premium Films, Protagonist Pictures, Versatile, Wide, Wild Bunch), une plateforme VOD (FilmoTV), un éditeur de Video (Wild Side), des agrégateurs de VOD (Wild Side et Under The Milky Way) et un service d'analyses (IPEDA).

LES PERSPECTIVES DE L'ARP POUR L'ANNEE 2015

En 2015, L'ARP continue de développer plusieurs projets au plan régional, national, européen et international.

FRANCE

- ***Poursuivre et développer ses actions culturelles au niveau national et régional*** : à travers le programme « Le cinéma au cœur de la cité » des prochaines Rencontres Cinématographiques de L'ARP à Dijon (dont la 25^{ème} édition se déroulera du 22 au 24 octobre 2015) ; avec l'ancrage pérenne des projections de films pour le jeune public

dans les hôpitaux pour enfants et instituts médicalisés, une carte blanche donnée à une association locale, une séance spéciale dédiée au Président des Rencontres, la programmation d'avant-premières, un débat entre cinéastes...

Créer aussi un événement à l'occasion des 25^{èmes} Rencontres Cinématographiques de L'ARP, qui se dérouleront pour la 10^{ème} fois à Dijon.

- **Maintenir et renforcer les opérations d'éducation à l'image** menées en Région Bourgogne avec les scolaires et les enseignants, comme détaillé ci-dessus.
- **Renouveler l'organisation de Masterclass et la présence de membres de L'ARP au sein de festivals, colloques...**
- **Renouveler l'opération Cinéastes !** : Après avoir accueilli à Dijon Claude Lelouch, Robert Guédiguian, Jan Kounen, Jeanne Labrune, Marceline Loridan-Ivens, Rithy Panh, Emmanuelle Bercot, Costa Gavras, Michel Hazanavicius et Abderrahmane Sissako, puis à Paris Jacques Audiard, Bertrand Blier, Quentin Dupieux, Asghar Farhadi et Riad Sattouf, L'ARP proposera de nouveaux numéros de *Cinéastes* !
- **Poursuivre son action à destination de tous les publics : via le Festival de Cannes ...blanches.**
- **Prolonger l'expérimentation au niveau français et européen autour de la chronologie des médias**, et être moteur dans les négociations autour de la chronologie des médias et des obligations des éditeurs de services de télévision.
- **Participer à l'aboutissement des accords avec les chaînes de télévision**, quant à leur participation au financement du cinéma français et européen.
- **Contribuer aux discussions pour une meilleure transparence entre producteurs et distributeurs** dans leurs relations commerciales.
- **Accompagner l'adaptation du régime de la copie privée** aux nouveaux modes de diffusion.

EUROPE

- **Accueil de cinéastes européens au Cinéma des Cinéastes** : Comme elle l'a fait en 2014, L'ARP continue d'encourager, en s'appuyant notamment sur le cadre offert par le Cinéma des Cinéastes, les échanges culturels entre la France et l'étranger, en organisant de manière régulière des rencontres de professionnels français et européens. Après avoir accueilli les cinéastes **John Boorman** (Royaume-Uni), **Rok Bicek** (Slovénie), **Basil Da Cunha** (Portugal), **Jean-Stéphane Bron** (Suisse), **Clio Barnard** (Royaume-Uni), **Rusudan Chkonia** (Georgie), **Margarethe von Trotta** (Allemagne), **Marco Bellocchio** (Italie), **Thomas Vinterberg** (Danemark), **Joachim Trier** (Norvège), **Emanuele Crialese** (Italie), **Cristian Mungiu** (Roumanie), L'ARP a continué en 2015 à proposer de nouveaux numéros *Les Cinéastes invitent*, en partenariat avec la SACD et la SAA, accueillant ainsi **Pocas Pascoal** (Portugal), **Mohsen Makhmalbaf** (Iran), **Martti Helde** (Estonie) et **Giulio Ricciarelli** (Allemagne). Ces échanges trouvent aussi un écho à travers l'effort de créer avec eux un lien tout au long de l'année, par exemple en ralliant leur soutien sur des sujets forts (lettre ouverte de cinéastes, pétition, etc.).

- **Appel de Rome** : Le 9 avril à Rome, dans le cadre de la 5^{ème} édition du festival « Rendez-Vous, Appuntamento con il nuovo cinema francese », L'ARP et UniFrance films ont organisé une matinée de débats sur l'amélioration de la diffusion du cinéma européen dans les salles de cinéma, sur les chaînes de télévisions publiques et les plateformes VOD, et sur le statut du droit d'auteur en Europe. Cette rencontre avait pour partenaires l'Institut français Italia, l'Ambassade de France en Italie, la Commission du Film d'Ile-de-France et la Roma Lazio Film Commission. A cette occasion, L'ARP avait constitué avec Unifrance une importante délégation européenne.

La journée a été introduite par **Catherine Colonna**, Ambassadrice de France en Italie, et **Eric Tallon**, Directeur de l'Institut français Italia, avant que **Jean-Paul Salomé**, Président d'UniFrance films, n'ouvre les débats. Deux tables-rondes ont en effet rythmé cette rencontre :

COMMENT AMELIORER LA DIFFUSION DU CINEMA EUROPEEN A LA TELEVISION ET EN VOD EN EUROPE ? PRATIQUES ET ENGAGEMENT DES CHAINES PUBLIQUES.

Animée par :

- **Isabelle Giordano**, Directrice Générale d'UniFrance films

Avec :

- **Dante Desarthe**, Co-Président de L'ARP
- **Dana Hastier**, Directrice Générale de France 3
- **Vincent Grimond**, Président de Wild Bunch
- **Gianluca Guzzo**, Président Directeur Général de Mymovies.it
- **Lucia Recalde**, Chef d'unité d'Europe Creative – Programme MEDIA (TBC)

Conclu par :

- **Jean-Paul Salomé**, Président d'UniFrance films

DEBAT SUR LES EVOLUTIONS DU STATUT DU DROIT D'AUTEUR EN EUROPE ET PISTES DE REFLEXION POUR LA NOUVELLE COMMISSION EUROPEENNE.

Animée par :

- **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD

Avec :

- **Lucas Belvaux**, Cinéaste
- **Emanuele Crialese**, Cinéaste
- **Peter Dinges**, Directeur du FFA et Président des EFAD
- **Michel Hazanavicius**, Co-Président de L'ARP
- **Maurizio Sciarra**, Auteur et Président de la Commission du Film d'Apulia

Cette journée accueillait aussi les cinéastes **Ettore Scola** et **Matteo Garrone**, **Roberto Cicutto** (Luce Cinecittà), **Francesco Bruni** (Président de l'association de réalisateurs italiens 100autori), **René Bonnell**, **Olivier-René Veillon**, Directeur de la Commission du Film d'Ile-de-France et de son homologue **Luciano Sovenia** de la Roma Lazio Film Commission.

En conclusion de cette rencontre, les cinéastes européens ont lancé un appel pour une meilleure diffusion des œuvres européennes en Europe et pour la protection du droit d'auteur, largement repris dans la presse européenne, et notamment signé par Lucas Belvaux, Emanuele Crialese, Jean-Pierre Dardenne, Luc Dardenne, Dante Desarthe, Matteo Garrone, Costa Gavras, Amos Gitai, Michel Hazanavicius, Kamen Kalev, Paul Laverty, Mike Leigh, Ken Loach, Daniele Luchetti, Ursula Meier, Cristian Mungiu,

Rebecca O'Brien, Jean-Paul Salomé, Volker Schlöndorff, Maurizio Sciarra, Ettore Scola, Abderrahmane Sissako, Paolo Sorrentino, Béla Tarr, Joachim Trier, Fernando Trueba, Wim Wenders...

- **Projet SPIDE** : Coordonnant le projet SPIDE, consortium de deux groupements déjà soutenus par la Commission européenne dans le cadre du 1^{er} volet de l'Action Préparatoire (Speed Bunch, coordonné par Wild Bunch, et TIDE, coordonné par L'ARP), L'ARP reste investie en faveur d'une expérimentation de sorties en day and date, et d'une réflexion sur les évolutions possibles de la chronologie des médias.
- **Prise de contacts avec de nouveaux partenaires européens** : en 2015, L'ARP entretient les liens créés avec les organisations, institutions et cinéastes européen(ne)s. La composition de la Commission Européenne rend d'autant plus indispensable cette démarche.
- **Présence des enjeux européens aux Rencontres Cinématographiques de Dijon** : L'ARP lie dès que possible les Rencontres Cinématographiques de Dijon aux enjeux européens, en y développant la présence d'interlocuteurs européens majeurs, en fidélisant ses contacts avec certains organes de presse européenne, en ouvrant dès que cela s'y prête, les thématiques de ses débats à une dimension européenne.
- **Participation de L'ARP aux grands colloques européens** : pour faire entendre sa voix et celle de ses partenaires, L'ARP continue de participer à quelques grandes manifestations rythmant la vie du cinéma européen et international : Conférence d'Europa Cinémas, colloques Europe creative...

INTERNATIONAL

- Poursuivre ses actions culturelles à l'international avec le Fonds Culturel Franco-Américain du festival COLCOA à Los Angeles, dont la 18^{ème} édition se déroulera du 20 au 28 avril 2015.